

Séance Plénière du 23 Octobre 2013

Des Monnaies complémentaires en
région Provence-Alpes-Côte d'Azur
au service d'un développement
territorial durable



A V I S

Adopté à la majorité
Abstention (groupe Force Ouvrière)

Rapporteur
Jean-François BIGAY
Président de la Section Prospective Régionale



Le Conseil Economique, Social et Environnemental : qui sommes-nous ?....

- ▶ La deuxième assemblée régionale.
- ▶ Un partenaire privilégié du Conseil régional pour réfléchir et participer au développement économique, social et environnemental de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ Une assemblée consultative, une institution au service de la décentralisation.
- ▶ Une assemblée socioprofessionnelle de 122 conseillers désignés par des organismes représentatifs à caractère économique, social ou associatif.
- ▶ Un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions à l'Assemblée territoriale, qui par ses communications, avis et rapports divers, apporte à l'Exécutif régional l'éclairage de la société civile.

Si vous souhaitez consulter l'ensemble des rapports ou avis émis par le CESER, ceux-ci se trouvent en ligne sur notre site web : www.ceserpaca.fr



Composition de la Section Prospective

	<p>Président : Jean-François BIGAY - Collège 4</p> <p>Vice-Président : Claude TARTAR - Collège 1</p>
---	--

Collège 1	Collège 2	Collège 3
André BENDANO Gérard BONNET Dominique POGGI Daniel QUILICI Marc REVERCHON Dominique TADDEI	Gilbert CHAUVET Patricia FERRARESI Serge GAUTIER Richard GHIS Eric LABOURE	Jacques COLLOT Claude JULLIEN Blandine TOMAS Michel VINCENT Michel VOLLE
		Personnalités extérieures
		Pascale AMENC ANTONI Jean-Claude COHEN Bénédicte de Saint LAURENT Renand DUTHION Jean-François MATTEI Dominique METRAS Jean-Paul MOATTI Jacques PLANTEY Christian POUJARDIEU Corinne VEZZONI

Collège 1 : Entreprises et activités non salariées

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la Région

Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région

Chargée de mission : Pascale CHAMAYOU

Avant l'invention de l'écriture, les échanges font déjà l'objet d'une comptabilité

basée sur des objets symboliques comme unités de mesure : jetons, perles, barres de cuivre, animaux, sel.

En -300, apparaissent les monnaies gravées et dès lors "battre monnaie" devient signe de souveraineté.

En 1575, Henri III frappe le franc d'argent et en 1641, Louis XIII crée le Louis d'Or. La monnaie revêt alors une valeur intrinsèque, ce qui a pour conséquence de générer durablement une confusion entre monnaie et richesse.

Au XVIIIème siècle, plusieurs monnaies, frappées par les seigneurs locaux sont en circulation. La création de la Banque de France par Napoléon en 1802 a pour but de reprendre le contrôle sur ces monnaies et met fin à cette pluralité monétaire.

Aujourd'hui, nous considérons qu'une monnaie possède trois fonctions centrales :

- celle d'unité de mesure et de compte,
- celle d'intermédiaire de transaction,
- celle de réserve de valeur.

La monnaie dite « fiduciaire » doit sa stabilité à la confiance qu'elle inspire (cf. « *fiducia* », *confiance en latin*) et les crises récentes ont illustré combien la mise à mal de cette confiance pouvait perturber l'équilibre global du système monétaire mondial.

Par ailleurs, le débat sur le rôle de la masse monétaire est permanent et oppose de manière forte les banques centrales, même si nous assistons à une évolution extrêmement rapide des formes de monnaie qui s'oriente dans le sens d'un détachement de tout support matériel et physique.

Le processus de dématérialisation est allé jusqu'à se réduire à un simple jeu d'écriture : monnaie scripturale, monnaie électronique...et les dernières crises et événements en bourse nous donnent une bonne illustration des excès qui peuvent se produire par le découplage de mouvements financiers considérables sans contrepartie économique et sans création de richesse réelle (95 à 97 % d'échanges financiers et seulement 3 à 5 % d'échanges de biens et services).

Dans ce contexte, il est légitime, responsable et nécessaire de comprendre comment ces grandes évolutions impactent la France et particulièrement la région PACA¹ et ses habitants. Bien évidemment, notre pays doit tenir sa place face aux enjeux posés par la mondialisation mais y a-t-il une voie pour que des projets territoriaux, adaptés aux spécificités locales mobilisent efficacement les compétences et les énergies en stimulant des échanges de proximité, créateurs d'un supplément de richesse mis au service de légitimes solidarités ?

¹ Provence-Alpes-Côte d'Azur



Des expériences, au-delà des monnaies citoyennes et solidaires, regroupées sous l'appellation de "Monnaies complémentaires", sont conduites dans la plupart des grands pays du monde et en particulier en Europe. Elles excluent l'aspect thésaurisation et peuvent être considérées comme des "quasi monnaies" s'ajoutant aux monnaies nationales.

Elles ont pour objectif de participer à un développement économique, solidaire, responsable et durable d'un territoire en relocalisant les échanges de biens et de services.

Le CESER, dans sa dimension Prospective, a souhaité proposer une réflexion et des orientations aux responsables régionaux de notre territoire. Elles s'appuient sur l'étude, objet du rapport joint à cet "avis", qui en développe les points principaux.

Des nombreuses auditions d'experts et d'acteurs des monnaies complémentaires, ressortent des **points saillants** qui constituent des **préalables à tout approfondissement du sujet**.

- 1) Quelle que soit leur taille, du petit « Système d'échange Local » à la monnaie WIR en Suisse, qui compte quelques 60 000 PME², les systèmes d'échanges basés sur l'utilisation de monnaies complémentaires ou l'absence de monnaie, partagent les mêmes fondements :
 - Ils concernent un « cercle de confiance » formé de membres choisis et solidaires, rassemblés autour d'un ensemble de valeurs.
 - Ils permettent d'échanger des biens ou services qui ne pourraient pas forcément exister dans des échanges commerciaux traditionnels.
 - Ils concernent l'économie « de proximité » et créent toujours de la valeur, aussi modeste soit-elle.
 - Ils ont vocation à être financièrement équilibrés après une période d'amorçage.
 - Ils accompagnent la consommation vers une consommation responsable.
 - Ils amènent à une appropriation citoyenne d'un circuit économique.

- 2) Toute monnaie complémentaire (MC) est convertible dans la monnaie de référence, donc en ce qui nous concerne, l'Euro. Son utilisation intervient en complément de la monnaie de référence et à une échelle mesurée.

² Petites et Moyennes Entreprises

- 3) La circulation de la MC est encouragée au détriment de la détention d'avoirs monétaires (la thésaurisation n'est pas possible dès lors que la monnaie est fondante³).
- 4) Les échanges en monnaie complémentaire sont comptabilisés, d'un point de vue fiscal comme des échanges en monnaie de référence et sont pris en compte pour la TVA⁴ ou l'impôt sur les sociétés.
- 5) Certaines collectivités peuvent utiliser la monnaie complémentaire en faveur d'un public précarisé, pour inciter à une consommation responsable ou culturelle, mais le paiement des impôts ou taxes, par ce moyen, n'est pour l'instant pas envisagé en France.

Ces principes étant rappelés, il convient de souligner que de très nombreuses expériences sont en cours, notamment en France, et que les plus anciennes et les plus importantes telles que le WIR, ou les modèles japonais, fonctionnent déjà depuis plusieurs dizaines d'années.

De nombreuses déclinaisons sont explorées ou retenues selon le ou les objectifs des fondateurs (de solidarité, de développement économique de proximité, de développement durable...) et il serait illusoire, voire contre-productif, de considérer un modèle unique.

Face à une recrudescence d'intérêt et de réalisations de Monnaies complémentaires en France en ces temps de crise économique, **quels peuvent être la place et le rôle de la Région sur ces questions ?**

Le CESER considère que la Région est plus que jamais concernée dans sa fonction de chef de file du développement économique.

Des initiatives locales sont de nature à développer une économie de proximité, complémentaire d'une économie mondialisée. Le soutien à l'Economie présente, à savoir la satisfaction des besoins vitaux des populations (commerces de proximité, services à la personne, circuits courts) fait consensus notamment parce qu'elle apporte, au territoire, une résilience face aux aléas économiques. De surcroît, une Région qui place le renforcement des solidarités dans ses priorités, ne peut ignorer le rôle significatif que sont susceptibles de jouer les initiatives de monnaies complémentaires dans la cohésion sociale.

S'appuyant sur son analyse et ses différentes auditions, le CESER formule les recommandations suivantes pour l'orientation d'une action positive de la Région.

³ Le fonctionnement des MC repose pour beaucoup sur le principe de la fonte, qui fait que la MC perd de sa valeur au fil du temps afin d'en éviter la thésaurisation.

⁴ Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Promouvoir les Monnaies Complémentaires comme outil d'une politique plus globale de soutien à l'Economie de proximité.

Il n'appartient pas à la Région de bâtir un système généralisé de monnaie complémentaire, d'abord parce que le territoire est trop vaste et trop divers mais surtout, parce que la réussite en ce domaine, repose de façon absolue sur la confiance des membres, sur leur cooptation et sur leur engagement. Une initiative réussie ne peut être qu'ascendante.

En revanche, la Région doit mettre en cohérence cet outil avec les autres dispositifs régionaux de développement local, et conduire des actions d'information et de sensibilisation fournissant aux acteurs de terrain la motivation et la confiance d'une volonté partagée. Ces acteurs seront différents selon l'identité et les caractéristiques de chaque territoire, mais pourraient être des représentants de l'insertion, de l'Insertion par l'Activité Economique, de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Emploi, de l'Economie de proximité... (PLIE⁵, MDE⁶, pôles emplois, entreprises locales...)

Enfin, elle doit piloter la coordination entre collectivités territoriales quand différentes échelles de gouvernance sont impliquées dans un projet, et aussi entre les différents projets locaux.

- Proposer un cahier des charges posant les bases de la démarche

La Région peut être à l'origine d'un cahier des charges qui, tout en laissant la place aux spécificités locales et aux déclinaisons particulières, poserait les principes de base d'une opérationnalité.

Ferme sur les principes essentiels, celui-ci doit permettre de traiter une grande diversité de projets, en particulier en segmentant en fonction des objectifs retenus (notamment en nombre d'adhérents, d'entreprises et de particuliers).

La prise en compte et le respect de ce cahier des charges seraient les conditions élémentaires permettant de solliciter le soutien de la Région.

- Identifier des territoires prioritaires et des filières à développer avec l'aide des acteurs de terrain

Sur son territoire, la Région doit être à même de sélectionner, dans un premier temps, des zones d'expérimentation, aux problématiques différentes et où la mise en œuvre d'une monnaie complémentaire poursuivrait des objectifs précis et différenciés (ex : pallier la désertification d'un centre-ville).

Les territoires des **cotefes**⁷, dans leur démarche participative et dans leur vocation transversale, pourraient être les instances privilégiées pour repérer les acteurs susceptibles de s'engager dans la démarche, identifier les problématiques territoriales et travailler sur les filières pour structurer une offre de diffraction.

⁵ Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi

⁶ Maisons de l'Emploi

⁷ Comités Territoriaux Education Formation Emploi

➤ Accompagner les nouveaux projets dans leur phase d'amorçage.

Cet accompagnement doit être séquencé en trois étapes :

- La vérification de l'adéquation avec le cahier des charges de référence, réalisé par la Région.
- La conformité au cahier des charges établie, la Région peut, pour une période déterminée, fournir une « assistance technique » permettant la maturation, la structuration et l'appropriation du projet par les porteurs. Cette phase doit également montrer la faisabilité, le réalisme économique du projet, sa capacité à se développer de façon autonome et surtout, son aptitude à s'auto-financer « en phase de croisière ».
- Après ces deux premières étapes, la Région peut décider d'un éventuel apport financier, soit en « capital » initial, soit par une « garantie » d'un montant défini et non renouvelable.

➤ Suivre l'évolution des projets et s'assurer d'une évaluation en continu

De par sa participation à la phase initiale, sa « labellisation » partielle et son engagement financier, la Région a légitimité à suivre et à évaluer les projets soutenus. Cet exercice nécessaire appelle l'engagement de moyens particulièrement adaptés. Comme le CESER l'a indiqué, toute substitution aux porteurs de projets conduirait à un échec, mais ceux-ci peuvent avoir besoin d'une assistance, de l'apport d'un regard extérieur, et de conseils (quoiqu'à utiliser avec prudence).

La Région doit pouvoir évaluer l'apport des différents projets en faveur de l'économie de proximité, notamment en définissant des critères et des indicateurs précis de mesure. De plus, la Région doit réaliser une veille continue des expériences locales non accompagnées et des projets extérieurs à PACA afin de s'enrichir d'autres pratiques.

➤ Soutenir les projets existants

Il serait paradoxal d'accompagner la création de nouveaux projets sans porter attention à ceux qui existent déjà en PACA⁸ et qui peuvent, éventuellement, avec un support modeste franchir les étapes de leur développement. Pour ceux-ci, la Région doit pouvoir les étudier et les accompagner dans leur mise en conformité avec les attentes de la collectivité. La Région doit retenir à ce stade les projets les plus viables et prêts à évoluer.

⁸ Cf. La Roue, Le Nostra...

Conclusion

Le CESER propose ainsi à la Région PACA d'accompagner sur son territoire l'émergence et la pérennisation de monnaies complémentaires qui sont des moteurs endogènes de l'Economie de proximité.

Cela suppose d'accompagner des initiatives citoyennes, d'encourager la responsabilisation des acteurs au profit du développement local.

Bien sûr, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit encore d'un champ expérimental qui ne propose pas de formule « clef en main ».

C'est à chacune des collectivités engagées dans ce processus de s'approprier l'outil qu'est la monnaie complémentaire, associé à d'autres dispositifs, pour lui donner le sens et la valeur qu'elle souhaite, et de se reposer sur l'expertise d'acteurs locaux pour répondre à des problématiques territoriales bien ciblées. La monnaie complémentaire est un atout pour le développement de l'Economie de proximité et la relocalisation des échanges, et de plus, flèche la consommation vers une consommation durable et responsable.

Les différents exemples, en France et à l'étranger, devraient conduire la Région PACA à s'engager résolument dans cette voie.

Le rapport joint à cet avis est téléchargeable sur le site Web du CESER : www.ceserpaca.fr

Explications de vote



2^{ème} Collège

Raoul HADOU

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Marcelle GAY





 Intervention de Raoul HADOU
au nom du groupe FO (2^{ème} Collège)

Les monnaies complémentaires peuvent faciliter certains échanges (sur une région, une communauté, un domaine comme le durable) contrairement aux monnaies conventionnelles. Il serait donc possible de favoriser certaines activités ou certains territoires pour agir sur une communauté. L'impact de monnaies complémentaires sur notre société pourrait donc être majeur, même si elles n'ont pas pour vocation de remplacer les monnaies traditionnelles.

Cette contradiction apparente peut se comprendre si on dit que le danger de ces monnaies serait de développer des activités sans pouvoir les taxer et ainsi financer la collectivité. Si cette activité est peu importante, on pourrait considérer une tolérance. Mais si l'activité est importante, comment faire ?

Il faudrait alors, simplement, taxer ces monnaies complémentaires. Ainsi, il serait possible de continuer de financer la collectivité, tout en lui offrant un outil puissant de développement en favorisant certaines activités ou certains territoires.

Si nous regardons la mise en place de monnaie complémentaire en parallèle avec l'Acte 3 de la décentralisation, on se dirige vers une République des territoires, oubliant l'unicité républicaine. Nous n'y sommes pas favorables car cela conduit à régionaliser et fractionner l'activité et l'économie (et donc les emplois) ; c'est aussi affaiblir nos entreprises à l'exportation.

De plus cela aura nécessairement un impact sur les salaires donc sur le financement de la protection sociale, du régime d'assurance chômage et bien sur des retraites.

Le Groupe FORCE OUVRIERE s'abstiendra.

 Intervention de Marcelle GAY
au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges partagent pleinement les propositions de cet avis et y voient un champ d'expérimentation privilégié dans les domaines de solidarité, de développement économique de proximité et de développement durable, car il permet entre autre de créer au niveau des territoires des initiatives citoyennes ascendantes reposant sur la confiance des membres, la cooptation et l'engagement au service d'un projet commun.

Les membres des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges approuvent les conclusions de l'avis recommandant à la Région PACA d'accompagner sur son territoire l'émergence et la pérennisation de monnaies complémentaires, moteur endogène de l'économie de proximité.

La Région pourrait ainsi avoir un rôle de promotion de ces initiatives ; de coordination, par la proposition d'un cahier des charges ; d'accompagnement ; de suivi, d'évaluation des projets existants et des nouveaux projets. Elle pourrait en outre identifier des territoires prioritaires et des filières à développer avec l'aide des acteurs de terrain.

Les membres des 3^e et 4^e collèges partagent les mêmes valeurs, et se reconnaissant particulièrement dans l'objectif des monnaies complémentaires de participer à un développement économique solidaire, responsable et durable d'un territoire en relocalisant les échanges de biens et services.

Les membres des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront cet avis.

Séance Plénière 23 Octobre 2013

Des Monnaies complémentaires en
région Provence-Alpes-Côte d'Azur
au service d'un développement
territorial durable



R A P P O R T

Rapporteur
Jean-François BIGAY
Président de la Section Prospective

Sommaire



Introduction	3
1 Une société qui doit faire face à de nouveaux enjeux	7
1.1 De nouveaux défis	7
1.2 Des outils de solidarité développés par les acteurs	8
1.2.1 Des outils préexistants à mobiliser	8
1.2.2 Des méthodes plus innovantes	10
1.3 Les atouts d'une économie de proximité dans un contexte de mondialisation	12
1.3.1 L'Economie de proximité et la notion de résilience d'un territoire	12
1.3.2 La réalité du risque financier	13
2 Revisiter les fondements mêmes de la monnaie	15
2.1 Qu'est-ce qu'une monnaie ?	15
2.1.1 Définition et fonctions de la monnaie	15
2.1.2 La création et la circulation monétaire	15
2.1.3 L'ordre monétaire	16
2.1.4 La notion de confiance et la monnaie comme Institution sociale	18
2.1.5 Les nouvelles formes de monnaie et la dématérialisation	19
2.2 La monnaie : pour quelles créations de richesse ?	19
2.2.1 Monnaie et Economie réelle	19
2.2.2 Vers de nouveaux indicateurs de richesse ?	20
3 L'émergence de Monnaies Complémentaires	23
3.1 Historique, réflexions et principes	23
3.1.1 La notion de pluralité monétaire	23
3.1.2 Le système monétaire et ses limites	24
3.1.3 La philosophie des MC	25
3.2 Des réalisations différentes suivant les objectifs poursuivis	26
3.2.1 Des objectifs de solidarité	27
3.2.2 Des objectifs environnementaux et/ou culturels	27
3.2.3 Des objectifs en faveur d'acteurs économiques	28
3.2.4 Des objectifs mixtes, de développement territorial et de création d'emplois	29

4	Un champ expérimental	31
4.1	L'encadrement législatif et réglementaire	31
4.2	Les questions liées à la fiscalité	32
4.3	Les limites et les risques à contrecarrer	32
5	La mise en œuvre d'une Monnaie Complémentaire	35
5.1	Un travail préparatoire	35
5.2	Les éléments clefs pour la réussite du projet de Monnaie Complémentaire	37
5.3	Les différentes étapes dans l'élaboration d'une MC et les choix à réaliser.....	38
5.4	Le cercle vertueux des MC	42
5.5	La nécessaire complémentarité avec d'autres outils.....	43
6	Enjeux pour les Collectivités Territoriales.....	45
6.1	Servir un projet politique pour une nouvelle citoyenneté	45
6.2	Relocaliser les échanges et stimuler l'Economie locale	46
6.3	Œuvrer pour la solidarité et la cohésion sociale	47
6.4	Inciter à une consommation plus responsable et plus saine	48
6.5	Elaborer une nouvelle ingénierie financière	48
6.6	Trouver sa place : entre caution morale et interventionnisme modéré... ..	49
7	Les perspectives.....	51
7.1	Les possibilités d'extension de l'utilisation des MC	51
7.2	Quand les MC répondent aux nouveaux enjeux sociétaux.....	52
	Conclusion	55
	Annexes	57
	Annexe 1 : carte des SEL en PACA	58
	Annexe 2 : Cartes des MC en France et dans le monde	59
	Annexe 3 : Flyers présentant la Roue (MC du Vaucluse), le Galléco (MC d'Ille et Vilaine), le SOL Violette (MC de Toulouse).	61
	Annexe 4 : La Charte de la MC du Vaucluse « La Roue »	67
	Annexe 5 : Rapport et délibération sur l'Economie de proximité du Conseil Régional de Rhône-Alpes de Décembre 2012	68
	Annexe 6 : Liste de Monnaies Complémentaires (MC) en France	86
	Bibliographie	87
	Remerciements	89

Introduction



Avant l'invention de l'écriture, les échanges font déjà l'objet d'une comptabilité

basée sur des objets symboliques comme unités de mesure : jetons, perles, barres de cuivre, animaux, sel.

En -300, apparaissent les monnaies gravées et dès lors "battre monnaie" devient signe de souveraineté.

En 1575, Henri III frappe le franc d'argent et en 1641, Louis XIII crée le Louis d'Or. La monnaie revêt alors une valeur intrinsèque, ce qui a pour conséquence de générer durablement une confusion entre monnaie et richesse.

Au XVIIIème siècle, plusieurs monnaies, frappées par les seigneurs locaux sont en circulation. La création de la Banque de France par Napoléon en 1802 a pour but de reprendre le contrôle sur ces monnaies et met fin à cette pluralité monétaire.

Aujourd'hui, nous considérons qu'une monnaie possède trois fonctions centrales :

- celle d'unité de mesure et de compte,
- celle d'intermédiaire de transaction,
- celle de réserve de valeur.

La monnaie dite « fiduciaire » doit sa stabilité à la confiance qu'elle inspire (cf. « *fiducia* », *confiance en latin*) et les crises récentes ont illustré combien la mise à mal de cette confiance pouvait perturber l'équilibre global du système monétaire mondial.

Par ailleurs, le débat sur le rôle de la masse monétaire est permanent et oppose de manière forte les banques centrales, même si nous assistons à une évolution extrêmement rapide des formes de monnaie qui s'oriente dans le sens d'un détachement de tout support matériel et physique.

Le processus de dématérialisation est allé jusqu'à se réduire à un simple jeu d'écriture : monnaie scripturale, monnaie électronique...et les dernières crises et événements en bourse nous donnent une bonne illustration des excès qui peuvent se produire par le découplage de mouvements financiers considérables sans contrepartie économique et sans création de richesse réelle (95 à 97 d'échanges financiers et seulement 3 à 5 % d'échanges de biens et services).

Dans ce contexte, il est légitime, responsable et nécessaire de comprendre comment ces grandes évolutions impactent la France et particulièrement la

région PACA¹ et ses habitants. Bien évidemment, notre pays doit tenir sa place face aux enjeux posés par la mondialisation mais y a-t-il une voie pour que des projets territoriaux, adaptés aux spécificités locales mobilisent efficacement les compétences et les énergies en stimulant des échanges de proximité, créateurs d'un supplément de richesse mis au service de légitimes solidarités ?

Des expériences, au-delà des monnaies citoyennes et solidaires, regroupées sous l'appellation de "Monnaies complémentaires", sont conduites dans la plupart des grands pays du monde et en particulier en Europe. Elles excluent l'aspect thésaurisation et peuvent être considérées comme des "quasi monnaies" s'ajoutant aux monnaies nationales.

Elles ont pour objectif de participer à un développement économique, solidaire, responsable et durable d'un territoire en relocalisant les échanges de biens et de services.

Le CESER, dans sa dimension Prospective, a souhaité proposer une réflexion et des orientations aux responsables régionaux de notre territoire. Elles s'appuient sur l'étude, objet du rapport joint à cet "avis", qui en développe les points principaux.

Des nombreuses auditions d'experts et d'acteurs des monnaies complémentaires, ressortent des **points saillants** qui constituent des **préalables à tout approfondissement du sujet**.

1) Quelle que soit leur taille, du petit « Système d'échange Local » à la monnaie WIR en Suisse, qui compte quelques 60 000 PME², les systèmes d'échanges basés sur l'utilisation de monnaies complémentaires ou l'absence de monnaie, partagent les mêmes fondements :

- Ils concernent un « cercle de confiance » formé de membres choisis et solidaires, rassemblés autour d'un ensemble de valeurs.
- Ils permettent d'échanger des biens ou services qui ne pourraient pas forcément exister dans des échanges commerciaux traditionnels.
- Ils concernent l'économie « de proximité » et créent toujours de la valeur, aussi modeste soit-elle.
- Ils ont vocation à être financièrement équilibrés après une période d'amorçage.
- Ils accompagnent la consommation vers une consommation responsable.
- Ils amènent à une appropriation citoyenne d'un circuit économique.

2) Toute monnaie complémentaire (MC) est convertible dans la monnaie de référence, donc en ce qui nous concerne, l'Euro. Son utilisation intervient en complément de la monnaie de référence et à échelle mesurée.

¹ Provence-Alpes-Côte d'Azur

² Petites et Moyennes Entreprises

- 3) La circulation de la MC est encouragée au détriment de la détention d'avoirs monétaires (la thésaurisation n'est pas possible dès lors que la monnaie est fondante³).
- 4) Les échanges en monnaie complémentaire sont comptabilisés, d'un point de vue fiscal comme des échanges en monnaie de référence et sont pris en compte pour la TVA⁴ ou l'impôt sur les sociétés.
- 5) Certaines collectivités peuvent utiliser la monnaie complémentaire en faveur d'un public précarisé, pour inciter à une consommation responsable ou culturelle, mais le paiement des impôts ou taxes, par ce moyen, n'est pour l'instant pas envisagé en France.

Ces principes étant rappelés, il convient de souligner que de très nombreuses expériences sont en cours, notamment en France, et que les plus anciennes et les plus importantes telles que le WIR en Suisse, ou les modèles japonais, fonctionnent déjà depuis plusieurs dizaines d'années.

De nombreuses déclinaisons sont explorées ou retenues selon le ou les objectifs des fondateurs (de solidarité, de développement économique de proximité, de développement durable...) et il serait illusoire, voire contre-productif, de considérer un modèle unique.

Face à une recrudescence d'intérêt et de réalisations de Monnaies complémentaires en France en ces temps de crise économique, **quels peuvent être la place et le rôle de la Région sur ces questions ?**

Le CESER considère que la Région est plus que jamais concernée dans sa fonction de chef de file du développement économique.

Des initiatives locales sont de nature à développer une économie de proximité, complémentaire d'une économie mondialisée. Le soutien à l'Economie présentielle, à savoir la satisfaction des besoins vitaux des populations (commerces de proximité, services à la personne, circuits courts) fait consensus notamment parce qu'elle apporte, au territoire, une résilience face aux aléas économiques. De surcroît, une Région qui place le renforcement des solidarités dans ses priorités, ne peut ignorer le rôle significatif que sont susceptibles de jouer les initiatives de monnaies complémentaires dans la cohésion sociale.

³ Le fonctionnement des MC repose pour beaucoup sur le principe de la fonte, qui fait que la MC perd de sa valeur au fil du temps afin d'en éviter la thésaurisation.

⁴ Taxe sur la Valeur Ajoutée

1 Une société qui doit faire face à de nouveaux enjeux

1.1 De nouveaux défis

La société française d'aujourd'hui doit faire face à de nouveaux enjeux tant économiques, qu'écologiques et sociaux.

La France et l'Europe ont été touchées par la crise économique et financière en 2008, réactivée en 2011 avec la crise des dettes souveraines, et ce, malgré les quelques signes encourageants aujourd'hui de reprise : un taux de chômage qui reste conséquent en particulier pour les jeunes et les seniors, une progressive désindustrialisation, une croissance encore trop faible...et des finances de l'Etat et de l'Administration au sens large qui diminuent.

De nouveaux enjeux écologiques se posent puisque nous subissons d'ores et déjà les effets du changement climatique (réchauffement climatique, dérèglements météorologiques, modification de la biodiversité ...) et qui nécessitent une réduction des émissions de carbone, une adaptation aux nouvelles conditions environnementales, et un développement de l'Economie dite verte.

Enfin, les citoyens sont également affectés par des problématiques sociales de différents ordres :

- Une fracture sociale qui a tendance à se creuser
- Une perte de valeurs qui font « société » comme le développe le sociologue Jean Viard qui parle de « la société du bonheur privé et du malheur public ». Il précise par ailleurs que la France est le pays d'Europe le plus pessimiste et le plus consommateur de psychotropes⁵.
- un désengagement de ses citoyens dans la vie politique et une méconnaissance du fonctionnement de ses institutions.

Nos élus locaux ont d'ailleurs le souci de relancer le débat citoyen et les démarches de démocratie de proximité, notamment dans les relations habitants/professionnels/élus locaux : comités de quartier, démarches participatives, plates-formes de services publics...

⁵ « Nouveau portrait de la France ; les sociétés des modes de vie », Jean Viard, 2011

Force est de constater que cette analyse peut être le moteur du développement de réponses nouvelles, innovantes, plus solidaires et responsables, et faisant face aux enjeux contemporains et à venir.

1.2 Des outils de solidarité développés par les acteurs

Face à cette situation socio-économique dégradée et aux nouvelles priorités qui affectent notre société, l'heure est à l'innovation sous toutes ses formes. Comment se préparer malgré tout aux enjeux de demain ? Alors que les moyens de l'Etat se sont considérablement réduits, des mouvements citoyens et/ou institutionnels, de solidarité et/ou à vocation économique, peuvent fédérer des individus, amener du mieux-être et aider au développement territorial.

Des nombreuses illustrations existent même si elles sont diverses dans leurs applications. Nous en citerons quelques-unes, en rappelant celles qui préexistaient et qui connaissent un nouvel essor, et d'autres plus innovantes.

1.2.1 Des outils préexistants à mobiliser

1.2.1.1 Le microcrédit

En tant que produit institutionnellement organisé, l'expérience du micro-crédit est emblématique. Ce n'est en réalité pas une innovation récente mais elle a été vulgarisée dans le monde grâce aux thèses du professeur d'économie Muhammad Yunus, qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2006 et a aidé de nombreux projets au cours des 30 dernières années avec la création de la Grameen Bank.

Depuis 1999, la méthodologie de crédit adoptée par les institutions de microfinance ressemble plus aux produits bancaires classiques. Néanmoins, la forme choisie à l'origine était basée sur la méthodologie de crédit collectif, utilisant les mécanismes d'épargne locale et de caution solidaire et la supervision des pairs pour couvrir le risque de crédit.

Même s'il s'est particulièrement adapté à la situation des pays en voie de développement, le microcrédit prend un essor particulier dans les pays développés car il fait partie des moyens pour lutter contre l'exclusion bancaire et sociale.

Il est reconnu que l'activité de microcrédit encourage les microprojets au niveau local. Cela permet d'induire des mutations « à la base » qui sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entraînement - en créant un maillage économique dans le pays - que certaines infrastructures ou certains gros projets industriels bénéficiant rarement aux citoyens les plus en difficulté.⁶

1.2.1.2 L'Épargne solidaire

L'épargne solidaire citoyenne apparaît dans le milieu des années 1980 en Europe et au Québec pour lutter contre le chômage et l'exclusion.

L'épargne solidaire est une pratique consistant à s'assurer que son épargne est (ré)investie dans des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, dans des actions de développement durable. Les activités concernées sont très diverses : insertion, accompagnement social, logement, microcrédits aux particuliers ou aux TPE⁷, financement de certaines PME⁸, environnement, commerce équitable, développement durable, soutien aux pays en voie de développement...

Par extension, nous parlons de « finance solidaire » reliant les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent, à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et environnementale, qu'ils financeront via la souscription de produits d'épargne solidaire (au Crédit coopératif, à la Nef⁹...) ¹⁰.

Le comité du label Finansol distingue deux types de produits d'épargne solidaire :

- les produits d'investissement solidaire (sommes placées) qui financent des projets d'utilité sociale et environnementale.
- Les produits de partage, pour lesquels la solidarité se manifeste au niveau des revenus perçus : au moins 25 % de l'intérêt généré doit être versé sous forme de dons à une association.

Le rappel de l'existence de ces outils souligne que les MC sont issues de l'évolution d'une réflexion qui avait démarré il y a quelques années déjà. A présent, se sont diffusés d'autres dispositifs auprès de la population et qui vont dans le même sens.

⁶ De source Encyclopédie en ligne Wikipédia

⁷ Très petites entreprises

⁸ Petites et Moyennes Entreprises

⁹ Nouvelle Economie Fraternelle

¹⁰ De source Encyclopédie en ligne Wikipédia

1.2.2 Des méthodes plus innovantes

1.2.2.1 Les circuits courts

Le concept de circuit court est encore lié très fortement au secteur alimentaire. Dans les années 2000, nous avons assisté en France à un regain d'intérêt pour les AMAP¹¹, réhabilitant les relations directes entre citoyens et producteurs, et émanant de consommateurs, soucieux de la qualité de leur alimentation, et de la nécessité de privilégier le niveau de vie des agriculteurs à l'essor des grandes surfaces.

Une rencontre de professionnels du Laboratoire de l'Economie Sociale et solidaire en PACA, en Avril 2013, a conduit à définir les circuits courts autour de **4 critères qui se retrouvent dans le processus des Monnaies Complémentaires** à savoir:

- la création de liens sociaux et de coopération
- l'équité dans les échanges financiers
- une approche participative
- une logique pédagogique

L'étude des Publications du Labo de Juin 2013 souligne que les circuits courts doivent pouvoir s'étendre à bien d'autres secteurs de la vie socio-économique tels que l'alimentaire, le culturel, la santé, le logement ainsi que la finance !

1.2.2.2 L'habitat groupé

Face à l'augmentation des coûts pour se loger, à la spéculation immobilière et au manque de logements sociaux compte-tenu de l'éligibilité croissante des demandes, l'accès au logement devient de plus en plus difficile. Aussi, des mouvements citoyens ont développé des initiatives telles que les « coopératives d'habitants » qui ont pour finalité la propriété collective du lieu de vie, des démarches « d'habitat groupé » ou « coopératif » dans lesquelles les habitants sont maîtres d'ouvrage de leur futur logement.¹²

Le projet de loi ALUR « Accès au logement et urbanisme rénové » présenté en Conseil des ministres le 26 juin 2013, a récemment apporté une définition des sociétés d'habitat participatif, compte-tenu de leur essor et de leur intérêt pour les territoires. La Région PACA est également à l'écoute de ces initiatives puisqu'elle a organisé son premier colloque sur l'habitat participatif, le 1er juin 2012 et a lancé depuis de premiers appels à projet en 2013, notamment dans le Vaucluse.

¹¹ Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

¹² L'Economie sociale et solidaire, une source pour d'autres indicateurs de richesses ; les actes du séminaire du 17/11/2009 organisé par la Région et la CRESSPACA

La Région caractérise l'habitat participatif comme suit : « Il n'existe pas de définition officielle de l'habitat participatif. Il s'agit d'un terme fédérateur qui désigne toute une série d'initiatives dont l'objectif est la recherche d'alternatives aux cadres de production classiques du logement.

Il positionne le citoyen, l'habitant, au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie. Cette démarche peut se décrire comme un regroupement de ménages mutualisant leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement, au sein d'un bâtiment collectif, sans passer par un promoteur immobilier.

Selon les groupes, les projets se fondent sur des valeurs comme la non-spéculation, la solidarité, la mixité sociale, l'habitat sain et écologique, la mutualisation d'espaces.

Depuis une dizaine d'années, la dynamique, portée par des associations locales, est réapparue dans de nombreuses régions. Si les projets aboutis récents demeurent relativement rares, la dynamique est aujourd'hui grandissante en France. A l'échelle européenne, plusieurs projets se sont concrétisés depuis près de 15 ans dans certains pays d'Europe tels que l'Allemagne, la Suisse, ou la Suède.

L'enjeu à terme est bien de faire de l'habitat participatif une composante des politiques publiques de l'habitat. »

Enfin, il existe d'autres courants plus ou moins militants mais nous amenant à réfléchir sur la participation citoyenne sur un certain nombre de sujets tels que la consommation collaborative¹³ comme l'auto-partage, l'échange de logements, la location ou le prêt entre particuliers.

Les MC ont développé leur singularité à partir de ces courants déjà existants, créés depuis longue date et remis à l'ordre du jour ou profondément novateurs. Ils partagent un certain nombre de traits communs en matière de solidarité, d'engagement citoyen, et de soutien à l'Economie locale et ont contribué à l'émergence des MC.

¹³ La consommation collaborative désigne un modèle économique où l'usage prédomine sur la propriété : l'usage d'un bien, service, privilège, peut être augmenté par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci.

1.3 Les atouts d'une économie de proximité dans un contexte de mondialisation

Ce contexte de crises multiples appelle des réponses innovantes mais tend également à donner une dimension nouvelle aux territoires et aux relations de proximité.

1.3.1 L'Economie de proximité et la notion de résilience d'un territoire

« Penser global, agir local » ou « quand l'Economie redécouvre le local ». Dans une économie mondialisée, il est nécessaire d'avoir un parcours itératif entre l'économie globale et l'économie locale. Ces deux aspects ne sont pas antinomiques mais complémentaires.

Le soutien à apporter aux services et commerces de proximité fait consensus. En effet, de par sa participation à la vie quotidienne des populations et à l'épanouissement des territoires sur lesquels elle s'exerce, l'économie de proximité répond au souci de contribuer autrement au développement. Elle est également en phase avec l'évolution des habitudes de consommation qui privilégient de plus en plus les produits locaux et les circuits courts d'approvisionnement.

De plus, l'idée se fait jour que l'économie de proximité peut mieux résister aux aléas de la vie économique. Le caractère non délocalisable de sa production la met à l'abri de la concurrence internationale.

Par conséquent, les MC, peuvent contribuer à soutenir et développer cette Economie de proximité, nécessaire au développement du territoire de PACA.

Par ailleurs, en PACA, l'économie est caractérisée par sa nature très fortement résidentielle. Les « revenus résidentiels » représentent 45 % des revenus contre seulement 19 % pour les revenus productifs. Le faible poids de l'Economie productive en comparaison avec l'Economie résidentielle, quatre fois plus importante, interroge. Il est communément admis que le « redressement productif » doit exister plus que jamais en PACA pour retrouver l'équilibre entre ces segments de son Economie.

Les études qui sont faites par la Région PACA, au cours de l'élaboration des enjeux de son SRADDT¹⁴ à l'horizon 2030 notamment, met effectivement en exergue la nécessité de rééquilibrage des économies productive et résidentielle qui doit permettre à la région de renforcer son autonomie, son assise économique. « L'enjeu n'est pas d'amoindrir l'intérêt de l'économie résidentielle, facteur d'attractivité et de rayonnement pour la région, notamment par le tourisme, mais bien de donner une assise plus grande à l'économie régionale. L'idée est qu'il n'y ait pas d'opposition entre les deux, mais bien de rechercher des complémentarités, de préserver un bon équilibre entre les fonctions productives (entreprises de biens et de services) et les fonctions d'accueil (tourisme, services à la personne...), les premières alimentant les secondes, les secondes créant les conditions d'attractivité pour les premières ».

Par ailleurs, Marie Fare souligne, dans sa thèse sur les MC¹⁵, que ces dernières peuvent apporter justement une réponse à la problématique de déconnexion entre les espaces productifs et les dépenses de revenus à laquelle fait référence l'appellation « Economie résidentielle ».

Les MC peuvent ainsi participer à cette relance de l'Economie productive nécessaire en Région PACA.

1.3.2 La réalité du risque financier

Les crises financières qui ont touché l'Europe et le monde ont jeté l'opprobre sur les professionnels de la finance.

Au-delà de ce type de jugement, on peut légitimement s'interroger sur la réalité du risque financier pour les particuliers après les événements de crises financières que les populations ont traversés.

L'expérience grecque et plus récemment, celle de Chypre, en proie à une crise sans précédent suite à l'éclatement d'une bulle bancaire l'été 2012, au point de mettre en danger toute l'Union européenne, réactivent cette question.

De plus, ce sont les populations qui subissent à chaque fois de manière virulente chacune de ces crises avec parfois des mesures auxquelles nous n'étions pas préparés : diminution du salaire minimum de 22 % pour la Grèce, fermeture des banques pendant 12 jours sans possibilités de retrait d'argent en Chypre, et une menace de taxation à 6,75 % de tous les dépôts bancaires en-deçà de 100.000 euros !

Selon eux, les citoyens font injustement les frais d'une crise qu'ils n'ont pas fomentée et subissent les conséquences des excès d'un système financier en déroute et contre lesquels ils ne sont pas encore totalement protégés.

¹⁴ Schéma Régional de Développement Durable du Territoire

¹⁵ Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires, 12 Décembre 2011

Effectivement, cinq ans après la faillite de la Banque d'affaires Lehman Brothers, marquant l'apothéose de la crise des subprimes, le risque systémique (le fait qu'un seul établissement mette en danger, en raison de sa taille, l'ensemble du système) n'a pas disparu, bien au contraire.

Le shadow banking (ou finance de l'ombre) perdure avec ses connections entre secteurs bancaires et organismes affiliés. Les opérations y restent opaques et potentiellement risquées même s'il y a des progrès dans la sécurisation du système, en France comme à l'étranger. Jean-Claude Trichet, ex-président de la Banque Centrale européenne (BCE) appelle les Etats et les Banques à « mettre leurs affaires en ordre, sinon la période présente n'aura servi qu'à préparer la prochaine crise »¹⁶

Face à ces incertitudes posées par la crise financière et les risques associés de « Credit crunch » (« resserrement du crédit »), les citoyens souhaitent, à travers les MC, élaborer un outil qui puisse potentiellement leur garantir des moyens de subsistance en cas de choc économique.

En sciences économiques, un resserrement du crédit (en anglais credit crunch) est une limitation ou une raréfaction du crédit offert aux entreprises et aux particuliers, ou une forte hausse des coûts liés à l'endettement (hausse des taux d'emprunt, besoin de fortes garanties pour obtenir un prêt, etc.)

Le phénomène est parfois concomitant avec une crise de liquidité, mais ce n'est pas toujours le cas (une crise de liquidité est un refus des banques et autres établissements financiers à se prêter de l'argent, c'est-à-dire des liquidités, entre eux).

Lors des périodes de resserrement de crédit, les emprunteurs solvables n'arrivent pas à obtenir de crédit (ou seulement à des conditions déraisonnables).

¹⁶ Article des 15 et 16 septembre 2013, Le Monde.

2 Revisiter les fondements mêmes de la monnaie

Le CESER a constaté qu'étudier le thème des Monnaies Complémentaires nécessitait de revenir sur ce qui définissait une monnaie. En effet, ce détour pédagogique permet d'approfondir un concept que l'on croit, à tort, maîtrisé. Le spectre de la monnaie est beaucoup plus large et diversifié que l'on peut le penser a priori.

2.1 Qu'est-ce qu'une monnaie ?

2.1.1 Définition et fonctions de la monnaie

Le code civil n'apporte pas de définition précise de la monnaie mais J. G. Hülsmann, économiste, parle « d'un moyen d'échanges généralement accepté par tous ».

En économie et en droit, la monnaie se caractérise plutôt par ses fonctions :

- **d'unité de compte** (unité servant de référence dans un système monétaire comme l'Euro)
- **de moyen de paiement ou d'intermédiaire des échanges** (moyens de transfert des unités monétaires : chèques, cartes bancaires, virements...)
- **de réserve de valeur** (la capacité de transférer du pouvoir d'achat dans le temps grâce aux supports auxquels s'incorporent les unités monétaires : comptes bancaires...)

Notons que souvent, on considère la monnaie à travers les instruments qui permettent de la faire circuler alors que ce ne sont que des moyens de transfert.

Les monnaies complémentaires ne réunissent pas toutes ces fonctions monétaires puisqu'elles ne peuvent être des réserves de valeur en raison de leur caractère non thésaurisable. Partant de ce constat, elles ne répondent donc pas à la définition de « Monnaie ».

2.1.2 La création et la circulation monétaire

Moins de 10 % de la masse monétaire globale n'est créée par les Etats. La création de la monnaie a été confiée majoritairement par l'Etat au secteur bancaire.

Nous considérons que la Banque Centrale crée de la monnaie en contrôlant la monnaie centrale (pièces, billets, dépôts des banques commerciales auprès de la Banque centrale...). L'essentiel de la monnaie (plus de 90 %) est créée par les Banques commerciales lorsqu'elles octroient des prêts aux ménages, aux entreprises et aux Etats.

Par ailleurs, s'agissant de la zone euro, les pièces et les billets ne correspondent qu'à 9 % de la masse monétaire en circulation. Avec les dépôts à vue, les comptes épargnes (avec préavis de retrait inférieur à 3 mois) et les comptes à terme (à échéance de moins de deux ans), nous sommes à 52 % de la masse monétaire. Le reste correspond à aux agrégats monétaires M2 et M3 de la monnaie et rend compte des mouvements de SICAV monétaires, d'obligations...

Aussi, notre monnaie est essentiellement scripturale. Elle est constituée en partie de dépôts bancaires dans les comptes courants et n'est matérialisée que par une simple écriture relevant de prêts consentis.

Le CESER PACA a rappelé dans son avis qu'environ 5 % de la circulation monétaire correspondaient à des échanges de biens et services et les 95 % restants relevaient d'échanges financiers purs.

Aussi, forts de ce constat, les acteurs des MC soulignent combien les citoyens ont besoin d'obtenir des éléments de compréhension de la mécanique monétaire.

2.1.3 L'ordre monétaire

La complexité de la mise en œuvre de monnaies complémentaires dans le paysage monétaire vient du fait qu'il existe un ordre monétaire strict auquel les MC ne peuvent déroger.¹⁷

Aussi, il convient de respecter un certain nombre de principes qui façonnent notre identité monétaire comme :

- le principe de l'unité Monétaire (cf. article L111-1 CMF¹⁸, « la monnaie de la France est l'euro »), ce qui pourrait exclure l'existence d'une MC.
- le principe du monopole d'émission, sous l'égide de la Banque Centrale Européenne, et du SEBC (Système européen des banques centrales)¹⁹. La Banque de France a en effet le monopole d'émission des billets ayant cours légal en France (cf.L141-5 CMF).

¹⁷ Eléments apportés par M. Hervé Pillard, avocat à la Cour et membre de Sharelex.

¹⁸ Code Monétaire et Financier

¹⁹ Le Système européen des banques centrales (SEBC) est composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des 28 banques centrales nationales (BCN) des pays membres de l'Union européenne.

C'est l'Autorité de de Contrôle Prudentiel (ACP), qui agrée les établissements qui pourront fournir des services de paiement, aussi bien que ceux qui pourront émettre et gérer de la monnaie électronique.

Etablissements agréés par l'ACP

- les établissements de crédit, s'agissant des services bancaire de paiement (à savoir essentiellement l'émission de chèques),
- les établissements de crédit et les prestataires de services de paiement, s'agissant des autres services de paiement (tout sauf chèques : cartes de paiement, prélèvements, virements, services de caisse sur un compte de paiement, transferts de fonds) (Ordonnance du 15 juillet 2009 ayant transposé la Directive 2007/64/CE)
- les établissements de crédit et les établissements de monnaie électronique, s'agissant de l'émission et la gestion de monnaie électronique (loi du 28 janvier 2013 ayant transposé la Directive 2009/110/CE : cartes magnétiques, cartes de paiement via serveur...)

Par exception, ne sont pas soumis au monopole :

- les titres de service sur support papier (ex: chèques emploi service, les chèques restaurant, les chèques de voyage, les mandats postaux (L 314-1 III CMF)), et
- les services de paiement fournis par une entreprise, « fondés sur des moyens de paiement qui ne sont acceptés, pour l'acquisition de biens ou de services, que dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, **dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services** » (L521-3 I du CMF), sous réserve de déclaration préalable à l'ACP qui dispose d'un délai de réponse de trois mois.
- Une exemption similaire est prévue pour l'émission de monnaie électronique sous réserve de déclaration préalable à l'ACP et à la condition que la capacité de chargement du support électronique n'excède pas un plafond fixé par décret (L 525-5 du CMF)
- Une exemption similaire est également prévue pour les services bancaires de paiement (L 511-7 5 du CMF), sous réserve d'une décision d'exemption de l'ACP (et non d'une simple déclaration préalable)

Une MC est appréhendée par l'ACP comme un « titre de service » et peut être un service de paiement qui repose sur les conditions du CMF à savoir « dans un réseau limité de personnes » ou « pour un éventail limité de biens ou de services ».

Aussi, installer un dispositif de MC demande de recevoir l'agrément de l'ACP et nécessite, pour l'instant, de rester de taille modeste.

2.1.4 La notion de confiance et la monnaie comme Institution sociale

Le CESER a choisi d'insister sur le fait que l'utilisation de la monnaie repose en priorité sur la notion de confiance. Marie Fare, dans sa thèse²⁰, affirme que « la confiance en la monnaie représente la confiance de chacun dans la communauté ».

Au cours de l'histoire monétaire, nous sommes passés de la confiance dans les métaux précieux à la confiance que nous avons dans ces autres modes de paiement et Institutions. L'or tirait sa valeur de la reconnaissance que les hommes lui conféraient car il n'a pas de valeur intrinsèque. Puis, dans le système d'étalon-or, la confiance reposait sur la garantie donnée par la Banque centrale. Enfin en 1971 environ, dans le système de Bretton-Woods, la confiance émanait du rôle central du dollar et de la convertibilité théorique du dollar en or.

Le système actuel repose également sur la confiance que les acteurs donnent à la monnaie. Cette confiance est de plusieurs ordres : elle lie les différents acteurs, elle est également dans l'Institution qui régule le réseau ou bien encore dans les mécanismes d'échange au sein même du réseau.²¹

De surcroît, la monnaie ne peut être réduite à un simple instrument facilitateur des échanges qui serait neutre. Marie Fare caractérise la monnaie comme « une construction et une institution sociale qui se retrouve dans toutes les sociétés, qu'elles soient marchandes ou non, et qui va permettre de régler des dettes à travers des pratiques de compte et de paiement ».

Elle précise que « la monnaie est in fine ce qui permet la circulation des dettes et des créances entre les membres de la société engendrant sa reproduction. La dette permet de créer ou de détruire les liens sociaux, c'est en cela que la monnaie est opérateur de l'appartenance sociale et médium de reproduction sociale ».

La mise en œuvre d'une MC requiert également cette exigence de confiance et cette dernière aura également un rôle d'identification sociale.

²⁰ « Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires », 12 Décembre 2011

²¹ « Monnaies, Indicateurs : et si on réinventait la richesse ? », Magazine Altermondes N°14

2.1.5 Les nouvelles formes de monnaie et la dématérialisation

Sans même en avoir pleinement conscience, notre société est déjà irriguée de « quasi-monnaies » : beaucoup d'entre nous sont détenteurs de multiples cartes de fidélisation, de chèques déjeuners ou tickets restaurants ...ou encore de points Miles reçus en échange d'une fréquence de liens commerciaux avec certaines enseignes.

Bernard Lietaer précise que 15 000 Milliards de Miles sont actuellement en circulation !

Certains économistes insistent notamment sur la masse monétaire créée entre le moment de gain de miles et le moment où le commerçant les convertit en monnaie conventionnelle.²²

Nous sommes plus que jamais à l'ère de la dématérialisation de la monnaie et nous assistons à un essor technologique qui permet d'envisager facilement des plateformes créatrices de monnaies sur internet ou via le téléphone mobile.

Les banques développent déjà des modalités de paiement sans contact avec des cartes de crédit ou des téléphones portables. Les systèmes de paiement sans contact peuvent être également des cartes de crédit, porte-clés, cartes à puce ou d'autres dispositifs (comme le téléphone mobile) et utilisent des technologies bien précises.

Beaucoup de MC ont compris qu'elles devaient développer leur support allant dans le sens de la dématérialisation. Il est nécessaire que les MC aient tout autant de praticité, d'innovation et de protection que leurs homologues conventionnelles.

2.2 La monnaie : pour quelles créations de richesse ?

2.2.1 Monnaie et Economie réelle

L'étude de la monnaie revient à nous questionner sur son rôle dans notre Economie. La monnaie doit pouvoir être au service de l'Economie réelle c'est-à-dire du développement d'un territoire et au bénéfice de ses habitants.

Nous avons souligné que la France, comme la plupart des autres pays d'Europe, traverse une grave crise économique, avec des problèmes structurels comme la fin du plein-emploi et la polarisation du marché du travail, ce qui engendre de

²² « De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation », de Jean-Michel Cornu, 2010

nouveaux défis pour notre société. Face à ces nouveaux enjeux, quels acteurs sont les plus à même d'y répondre afin de servir l'Economie productive ?

Wojtek Kalinowski, sociologue et historien de l'Institut Veblen développe l'idée selon laquelle une monnaie orientée vers des intérêts plutôt financiers ne pourrait y parvenir car :

- le couplage d'intérêts financiers et du quasi-monopole bancaire sur la création monétaire peut faciliter le crédit mais faire gonfler les bulles spéculatives qui éclatent parfois, faisant plonger les différents protagonistes dans la récession en temps de crise.
- le système financier doit pouvoir s'orienter vers les activités utiles pour la société et la planète.
- la monnaie-crédit des banques doit pouvoir s'adresser à toute catégorie de personnes et de territoires ; elle doit répondre aux besoins sociaux.

Dès lors, une MC a pour ambition de mettre à nouveau la monnaie au service d'un territoire et des citoyens qui le composent. Elle vise à développer une économie de proximité qui puisse profiter à ses habitants.

2.2.2 Vers de nouveaux indicateurs de richesse ?

La réflexion sur l'intérêt d'une monnaie alimentant une Economie de proximité au bénéfice des citoyens conduit à s'interroger sur la notion de richesse d'un territoire et de relayer la remise en cause du PIB²³ comme seul indicateur de richesse.

Dans le contexte historique de l'après seconde guerre mondiale, le PIB est devenu un outil clef de la comptabilité nationale permettant de mesurer la richesse de la société à travers l'accroissement de la valeur ajoutée suite à une transformation ou un échange. Aujourd'hui, les limites du PIB sont connues, puisqu'il additionne des valeurs ajoutées marchandes hétéroclites, et ne tient pas compte de l'ensemble des richesses non monétaires en excluant les nouveaux enjeux sociaux et environnementaux.

A présent, des propositions sont apparues pour une nouvelle comptabilité axée sur les évolutions du développement humain, du bien-être, et sur l'émergence de nouveaux indicateurs de richesse fondés sur les évolutions de grandeur non monétaires (ex : l'empreinte écologique).²⁴

En effet, si le PIB est pertinent pour mesurer la croissance économique, il ne donne aucune idée du bien-être ou du progrès social.

²³ Produit Intérieur Brut

²⁴ « Monnaies/Indicateurs : et si on réinventait la richesse ? » Hors Série n°14, Altermondes.

Les Régions, en particulier la Région PACA, ont réfléchi sur ces questions pour aboutir en 2011 à la promotion de trois indicateurs de richesse :

- l'empreinte écologique qui mesure la pression exercée sur la nature
- l'indicateur de développement humain (IDH) élaboré par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et qui croise les enjeux de santé, d'éducation et de niveau de vie
- l'indicateur de santé sociale, qui résume l'aspect multidimensionnel de l'état social du territoire.

Le think tank la Fabrique Spinoza va encore plus loin sur le sujet en distinguant le bien-être présent, le bien-être futur (la durabilité), sa répartition entre les gens (la réduction des inégalités), le patrimoine (le potentiel de bien-être) et le bien-être régional (sa répartition spatiale).

S'agissant du lien entre MC et nouveaux indicateurs de richesse, le département d'Ille-et-Vilaine a par exemple souhaité avoir une autre approche de la richesse et a développé, en plus de sa MC le Galléco, d'autres indicateurs comme l'IDH (indicateur de développement humain) mais aussi l'ISS (indicateur de santé sociale), celui concernant la petite enfance ou encore la jeunesse.

A travers la MC, le citoyen réfléchit à la notion de richesse et à la finalité des échanges.

3 L'émergence de Monnaies Complémentaires

3.1 Historique, réflexions et principes

3.1.1 La notion de pluralité monétaire

L'existence de Monnaies complémentaires n'est pas limitée à un phénomène contemporain qui émanerait de courants altermondialistes réagissant à la crise. En effet, Bernard Lietaer et Margrit Kennedy démontrent dans leur ouvrage consacré aux Monnaies Régionales qu'elles existèrent dans le passé, et notamment de façon continue entre Charlemagne et Napoléon. Ils confirment que dans la plupart des cas elles ont été abolies par un pouvoir central qui souhaitait étendre l'usage de son propre système monétaire pour mieux contrôler les économies régionales.

La centralisation monétaire émane bien d'une volonté de contrôle d'un pouvoir centralisateur, et même si l'homogénéisation monétaire a facilité les échanges, elle n'a pas permis de régler des difficultés qui se posaient à un niveau local. Pourtant l'histoire nous a montré que des monnaies régionales pouvaient coexister avec des monnaies nationales sans générer de l'inflation ou une crise monétaire.

La pluralité monétaire n'est donc pas une idée récente et elle a déjà eu une déclinaison concrète dans le passé.

Par ailleurs, il est légitime de s'interroger sur la potentielle spécialisation des monnaies. En effet, des économistes questionnent le fait qu'une grande entreprise utilise la même monnaie qu'un particulier. Il ne s'agit pas pour autant du même type d'échange !

Jean-Michel Cornu rappelle que « l'argent est là pour réguler les échanges entre les hommes, mais cela se fait indépendamment du type d'échange. La même monnaie sert à acheter des vivres ou à blanchir des activités illicites ; l'argent n'a pas d'odeur ».

Marie Fare parle d'une possibilité, dans nos sociétés modernes, de faire coexister une pluralité d'instruments monétaires, qui correspondent à la pluralité des formes et des usages. On trouverait différents espaces de circulation pour différentes monnaies.

Enfin, au-delà de l'idée de pluralité monétaire, comprendre le fonctionnement de la monnaie est essentiel car il constitue l'outil central de toute notre économie c'est pourquoi nous allons revenir sur l'étude du système monétaire.

3.1.2 Le système monétaire et ses limites

Le cœur du système monétaire moderne repose sur la notion de confiance et le principe de réserve fractionnaire.

Les banques commerciales détiennent à la Banque Centrale une réserve en monnaie centrale très inférieure au montant des dépôts de leurs clients chez elles. Le taux de réserve des banques se situe généralement entre 0 et 5%. Les Banques ne détiennent donc pas en monnaie centrale le montant de leurs engagements à l'égard de leur clientèle. Cette organisation n'est pas explicitée car elle pourrait introduire de l'incertitude dans un système qui repose avant tout sur la confiance.²⁵

Aussi, cette monnaie bancaire, essentiellement scripturale, n'est avant tout qu'une contrepartie potentielle en monnaie centrale, et est émise quand les particuliers s'endettent auprès des banques. De plus, elle est soumise à intérêt.

Cette situation repose sur un mécanisme compensatoire et un endettement exponentiel qui a montré ses limites dans la crise des subprimes de 2008.

La crise des subprimes touche le secteur des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis à partir de juillet 2007, déclenchant la crise financière de 2007 à 2011. La crise des subprimes s'est déclenchée au deuxième semestre 2006 avec le krach des prêts immobiliers (hypothécaires) à risque aux États-Unis (les subprimes), que les emprunteurs, souvent de condition modeste, n'étaient plus capables de rembourser.

En instaurant une méfiance envers les créances titrisées comprenant une part de ces crédits, elle a participé au déclenchement du krach de l'automne 2008. Ces deux événements sont rétrospectivement considérés comme les deux étapes d'une même crise financière, entraînant une récession touchant l'ensemble de la planète.²⁶

Philippe Derudder rapporte dans son ouvrage sur les MC les propos d'un journaliste du Monde qui révélait que la banque centrale américaine prêtait aux banques à un taux d'intérêt incroyablement bas de 0,01 % quand les Etats payaient 600 fois plus que les banques !

²⁵ Développements tirés de l'ouvrage de Philippe Derudder, « Les Monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ? », Avril 2012

²⁶ De source Encyclopédie en ligne Wikipédia

En outre, Bernard Lietaer affirme que si les gouvernements avaient la maîtrise de leur monnaie, la situation ne serait pas forcément meilleure car « c'est bien la structure monopolistique qui est à la source des difficultés ».²⁷

Malgré tout, cette conscientisation du rôle des banques et des limites de l'organisation du monde de la finance, en particulier avec la crise des subprimes, a fait naître une volonté citoyenne comme institutionnelle, de maîtriser les échanges financiers.

L'Etat lui-même a souhaité se prémunir contre des agissements mettant en cause l'Intérêt général en promulguant une loi emblématique de séparation et de régulation des activités bancaires le 26 Juillet 2013.

3.1.3 La philosophie des MC

Des citoyens, des militants, des sociologues, des économistes, des politiques, des banques, ont joint leurs compétences pour réfléchir à repenser les échanges face à ces nouveaux enjeux sociétaux en redonnant à la monnaie sa première fonction, celle de privilégier des échanges économiques au service de l'homme et de son environnement.

Aussi, la philosophie des MC repose sur l'idée qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la valeur de ce qui est produit avec la monnaie et non sur la monnaie elle-même. Il faut ainsi soutenir les vraies richesses que constituent toutes les potentialités créatrices existant au cœur de la société : c'est pourquoi la monnaie doit pouvoir être anti-spéculative, valoriser et soutenir les initiatives à forte valeur ajoutée économique, sociale, écologique et soutenant le développement local.

Marie Fare rappelle que « l'approche des MC s'inscrit dans une conception de la République assise sur trois piliers :

- un Etat républicain, garant des fonctions régaliennes et des droits fondamentaux dont celui de garantir la solidarité nationale
- des Collectivités locales, fer de lance de l'action publique dans les territoires, respectées dans leurs responsabilités et renforcées dans leur capacité à coordonner leurs actions entre elles pour faire vivre durablement des politiques publiques imaginatives et efficaces.
- Des citoyens entreprenants, engagés, invités à agir au service de l'intérêt général parce que la démocratie peut être enrichie par la contribution quotidienne des citoyens à la chose publique mais aussi parce que l'action publique est plus efficace quand les usagers sont associés aux politiques qui les concernent. »

²⁷ Propos tenus lors de la conférence de Bernard Lietaer du 14/10/2013 au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

La MC vise à soutenir les échanges locaux en canalisant l'épargne et en créant de la monnaie. Le but d'une MC est également d'assigner à l'argent des objectifs sociaux et écologiques que la finance classique ne peut pas remplir.

Pour encourager l'Economie d'un territoire donné, la monnaie doit être encouragée avant tout à circuler.

C'est bien l'idée de développement de « territoires-acteurs » avec une monnaie au service des territoires.²⁸

Le courant de pensées, dont Bernard Lietaer, ancien gouverneur de la Banque Centrale Belge, est l'un des principaux promoteurs, considère que les Monnaies Complémentaires peuvent participer au jeu économique. L'idée qu'il développe repose sur l'intérêt de la pluralité monétaire et sur les bénéfices d'un développement territorial endogène.

Les MC répondent à la définition suivante : **« Unité de compte spécifique développée à l'initiative d'un groupe d'acteurs réunis au sein d'un réseau permettant de comptabiliser et de régler des échanges de biens, de services et/ou de savoirs. »**

Ces monnaies dites complémentaires, non pas alternatives, s'ajoutent aux monnaies nationales. Elles prennent des formes variées suivant les objectifs qu'elles poursuivent : systèmes d'échanges locaux, monnaies-temps, monnaies peer-to-peer²⁹, ou monnaies d'entreprises type business to business³⁰...Elles peuvent avoir une existence matérielle et s'échanger de la main à la main, être sous forme d'écritures de compte, être émises par des acteurs publics ou privés, se convertir en monnaie nationale ou circuler dans un circuit fermé.

Selon Bernard Lietaer, il en existe plus de 5000 en 2009 dans le monde, et on en dénombre aujourd'hui une soixantaine en France.

3.2 Des réalisations différentes suivant les objectifs poursuivis

La diversité des monnaies est trop grande pour être présentée de manière exhaustive. Elles ont une déclinaison différente suivant les objectifs qu'elles poursuivent et suivant la dominante qu'elles souhaitent mettre en avant. Nous verrons que le plus souvent elles endossent des objectifs qui au final se cumulent. Pour une meilleure compréhension, nous tenterons néanmoins de les dissocier.

²⁸ « La pluralité monétaire dans la transition social-écologique », Wojtek Kalinowski, n°51 de Sol et Civilisation, Novembre 2012

²⁹ Le peer-to-peer (ou pair à pair) est un modèle de réseau informatique (appliqué aux MC) proche du modèle client-serveur mais où chaque client est aussi serveur (architecture décentralisée).

³⁰ L'expression « business to business » (B2B ou B to B) désigne l'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprise. On l'appelle aussi « commerce interentreprises ».

3.2.1 Des objectifs de solidarité

Pour ces monnaies, l'objectif est de développer l'entraide et le lien social plutôt que l'échange marchand. Elles sont en général non convertibles en monnaie nationale et sont souvent calculées à partir d'une conception objective de la valeur à savoir le temps passé, le nombre d'objets fournis etc...

Elles ont pour but le développement d'activités professionnelles ponctuelles, qui ne se retrouvent pas dans le secteur marchand. Il s'agit par exemple de banques de temps, du mouvement des Accorderies³¹...

Elles sont innovantes car elles peuvent présenter, pour certaines d'entre elles, des équivalences particulières : quelque soit le service rendu et le statut de la personne 1 heure = 1heure, l'unité de compte est alors une heure de travail.

De plus, l'objectif, notamment avec cette égalité de statut, est d'entraîner des relations durables fondées sur la confiance et de transformer ainsi les relations qui s'établissent entre les partenaires de l'échange.

De par leur impact modéré sur le reste de l'Economie et leur taille réduite elles sont tolérées par les banques et les Etats.

Nous connaissons les LETS (Local Exchange Trading Systems) au Canada créés à partir de 1982, et les SEL (Systèmes d'Echange Local) en France depuis 1994 environ. Aujourd'hui, il en existe environ 350 en France qui impliquent de 30 personnes à parfois 500 personnes pour les plus importants.

Les SEL sont souvent utilisées en France par des personnes en voie d'exclusion de la société (chômage, vieillesse, femmes isolées...) qui par ce biais prennent à nouveau conscience de leurs compétences détenues et transférables. Elles retrouvent ainsi une utilité sociale et donc une place dans la société, indispensables pour la cohésion sociale et la réinsertion professionnelle.

3.2.2 Des objectifs environnementaux et/ou culturels

Certaines MC sont dites « affectées » à une (des) activité(s) particulière (s) afin de la favoriser comme la culture, les comportements éco-responsables, l'aide aux personnes âgées ... Leur but est alors de répondre aux grands défis majeurs posés à notre société : le vieillissement de la population, la protection de l'environnement et le développement durable...La MC a alors pour vocation de participer au changement de la société en influant sur ses comportements.

³¹ Système d'échanges de services solidaires entre ses membres (« accordeurs »), en général habitants d'un même quartier, et destiné à « lutter contre la précarité et la pauvreté, favoriser la mixité sociale, aider les gens à prendre conscience de leur capacité à faire, et aider au lien social »

Des collectivités territoriales utilisent donc les MC afin d'encourager les comportements favorables à l'environnement (exemple du « passeport » à Grenoble qui « récompense » les gestes tels qu'amener ses encombrants à la déchetterie et font bénéficier en retour de réductions auprès de commerçants locaux ou lors d'événements culturels locaux, dans des théâtres municipaux etc...)

Par ailleurs, les MC permettent aux citoyens engagés de participer à une action de « consumérisme politique » dans laquelle ils vont maîtriser le sens de leur consommation et l'objet de l'argent dépensé.

Nous développons là le principe du « consomm'acteur » et la transformation des pratiques de consommateur, dont les comportements quotidiens vont être orientés vers plus de durabilité, de soutenabilité : covoiturage, pratiques de recyclage des biens, tri des déchets, utilisation des transports en commun...

Enfin, le fonctionnement en réseau des MC et l'établissement d'une Charte conduisent les organisations à sélectionner un certain type de structures qui vont dans le sens des objectifs poursuivis. Le Sol intègre par exemple essentiellement des structures de l'Economie sociale et solidaire.

3.2.3 Des objectifs en faveur d'acteurs économiques

S'agissant des MC à vocation plus strictement économiques, elles se mettent en place pour répondre à une non disponibilité de monnaie officielle afin de générer des possibilités d'échanges sans diminuer les liquidités des entreprises en monnaie officielle. Les entreprises peuvent ainsi s'échanger des marchandises par simple comptabilisation des dettes et crédits entre elles, sous la forme d'une « chambre de compensation » sans avoir à mobiliser leur trésorerie pour effectuer la transaction.³²

Le WIR en est l'illustration emblématique. En effet, cette MC existe depuis l'année 1934 en Suisse, et si elle a été pensée en temps de crise et de manque de liquidités, elle perdure et rassemble aujourd'hui plus de 60 000 PME ! La grande diversité des biens et des services proposés stimule les échanges, offres contre demandes, au sein du cercle. Lors d'une transaction, 20 à 30 % sont réglés en WIR, le reste en francs suisses. La partie payée en MC est un crédit accordé à l'acheteur. Le vendeur qui reçoit le WIR utilise ces WIR comme argent comptant qu'il utilise aussitôt pour acheter d'autres biens et services dans le réseau. De plus, le prêt n'est pas vraiment accordé par le vendeur mais par une chambre de compensation qui est un intermédiaire entre les co-contractants.

³² « Définition d'un système d'échange complémentaire pour l'adoption de comportements écoresponsables », My CO2, Février 2013

Cette dernière enregistre toutes les transactions, mutualise les risques de défaut et crée la confiance entre les membres. Le solde négatif peut être toléré en fonction de l'entreprise. Enfin, contrairement aux banques classiques, le système WIR est toujours en équilibre, la somme des crédits et des débits est toujours nulle.³³

Le WIR présente un effet « contra-cyclique » : lorsque la conjoncture est favorable, les sociétés échangent en francs suisses et lorsque les crises impactent leur capacité de financement, elles échangent plutôt en WIR. Ce système permet une certaine indépendance par rapport aux aléas du monde de la finance.

La réussite du WIR, émanant qui plus est d'un pays riche, comme le Barter dans les pays anglo-saxons (échange de stocks contre de l'espace publicitaire ou de services), rend compte des bénéfices qu'une MC peut apporter à des entrepreneurs, et plus particulièrement aux PME, en soutenant l'Economie de proximité.

3.2.4 Des objectifs mixtes, de développement territorial et de création d'emplois

Les MC vont promouvoir des objectifs sociaux et économiques divers. Néanmoins, force est de constater, qu'elles répondent de manière fréquente à trois objectifs cumulés :

- **Le soutien au développement local** : les MC vont favoriser la consommation de produits locaux et aider les territoires à mieux valoriser leurs ressources. Les échanges étant limités à un espace de circulation, il doit s'ensuivre une augmentation des richesses locales. Il s'agit du développement endogène d'un territoire.
- **La valorisation de comportements et de consommations responsables** : les MC créent une incitation positive aux comportements éco-responsables. Elles donnent une visibilité collective et une reconnaissance sociétale à des comportements citoyens, sources du bien-être collectif. Par ailleurs, la dimension environnementale et écologique est aussi une conséquence directe de la priorité donnée aux circuits courts et de proximité.
- **La création de lien social** : le projet collectif que constitue la mise en place d'une MC crée une communauté solidaire organisée autour de valeurs partagées et favorise la cohésion sociale.

Le Sol est par exemple à la fois une monnaie économique et une monnaie affectée pour favoriser l'Economie sociale et solidaire.

Enfin, l'objectif premier des MC et pour lequel Gérard Poujade milite dans son ouvrage, est bien la création d'emplois et l'attribution d'un revenu digne pour le plus grand nombre.

³³ Monnaies/Indicateurs : et si on réinventait la richesse ?_Hors Série n°14, Altermondes

4 Un champ expérimental

4.1 L'encadrement législatif et réglementaire

Nous avons étudié dans une partie précédente que la création de Monnaies Complémentaires se heurtait en France à des articles du code pénal et du code civil s'agissant du principe de l'unité monétaire qu'est l'Euro et du principe du monopole d'émission de la Banque de France et du SEBC.

Le Code pénal sanctionne les atteintes à la monnaie en tant qu'atteinte à la « confiance publique »³⁴ :

- Prohibition du faux monnayage (art 442-1 du CP)
- Prohibition « des objets, imprimés ou formules qui présentent avec les signes monétaires une ressemblance de nature à faciliter l'acceptation des dits objets » (art 442-6 du CP)
- Prohibition de « tout signe monétaire non autorisé ayant pour objet de remplacer les pièces de monnaie ou les billets ayant cours légal en France » (art 442-4 du CP)

Par ailleurs, la fourniture à titre habituel de services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique sont réservés aux établissements agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et ces agréments ne sont donnés qu'à des établissements répondant à certaines conditions en termes de capital minimum, de gouvernance, d'obligations prudentielles...

La base juridique des MC repose donc sur leur circulation dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou services. Le système se formalise dans un réseau contractuel et pour un usage subsidiaire. Néanmoins, compte-tenu du caractère innovant des MC, elles se situent souvent dans les zones grises de la législation car le cadre réglementaire n'est pas encore tout à fait adapté et mouvant.

En effet, de nouvelles contraintes peuvent apparaître comme certaines particulièrement récentes :

- « Les coupons billets ne doivent pas être fongibles ou liquides »³⁵

³⁴ Eléments apportés par M. Hervé Pillard, avocat à la Cour et membre de Sharelex.

³⁵ Eléments issus de la conférence du 15/10/2013 sur les MC en Ile-et-Vilaine

- Certaines banques partenaires peuvent demander à la MC d'obtenir une « exemption » officielle de l'ACP (comme l'a demandé le Crédit Mutuel pour le Galléco, MC d'Ille-et-Vilaine)

Les promoteurs des MC attendent encore des réponses sur un certain nombre de questions afin d'asseoir leur légalité, c'est pourquoi des organisations de MC ont interpellé les autorités financières, fiscales et même le Ministre Benoit Hamon sur la plus juste compatibilité à trouver entre MC et respect du droit.

4.2 Les questions liées à la fiscalité

Les inquiétudes émanant de la mise en œuvre d'une MC portent souvent sur le risque du travail au noir ou la possible volonté d'éviter les taxes sur les transactions. Comment cacher des transactions quand 95 % des MC sont électroniques ! De plus, il y a bien obligation pour les entrepreneurs de faire une comptabilité en euros, assujettie à la TVA. Ils payent également l'impôt sur les sociétés. Fiscalement le système est censé être neutre. La MC est une monnaie scripturale. Elle est visible à la fois dans la comptabilité des adhérents et celle du teneur de compte.

Avec le WIR, les entreprises doivent avoir un budget en francs suisses et un autre en WIR. Cette comptabilité leur permet d'anticiper leurs dépenses et les rentrées de WIR pour ensuite se fixer un taux maximum de WIR (30 % par exemple).

4.3 Les limites et les risques à contrecarrer

Comme dans toute monnaie, les risques de falsification existent et la qualification de système de paiement falsifié prévoit une sanction pénale. C'est pourquoi les MC doivent reposer sur une banque ou un établissement de paiement afin de bénéficier des protections des contrôles prudentiels des systèmes de paiement.

Par ailleurs, un amalgame a pu être fait avec une monnaie complémentaire virtuelle qui est le bitcoin. Cette monnaie électronique est basée sur un réseau décentralisé et échappe à tout contrôle. Il n'est pas mis en circulation par une banque centrale mais produit par un logiciel fonctionnant sur un ensemble de PC interconnectés. Le bitcoin est une forme nouvelle de cash qui n'a pas sa contrepartie au passif de l'émetteur. Les bitcoins s'achètent de manière anonyme. Ils permettent la spéculation (valent 9€ en Octobre 2012 et 200€ en Avril 2013 !) et ne rentrent donc pas du tout dans les objectifs des MC dont nous parlons dans ce rapport.

Les autorités financières surveillent de près les monnaies électroniques qui ont pu être utilisées pour blanchir de l'argent sale. L'affaire de l'émetteur numérique Liberty Reserve et la mise en accusation en Mai 2013 de sept de ses responsables accusés d'avoir blanchi six milliards de dollars a suffisamment fait de bruit et a généré une grande méfiance des Autorités sur les questions de monnaie électronique.

Le CESER insiste sur le fait qu'il n'y ait pas d'amalgame entre les MC et les monnaies virtuelles de type Bitcoin. Il n'en demeure pas moins que les différentes initiatives de MC sur le territoire français participent à la caractérisation des dispositifs de MC qui restent sur un champ innovant et expérimental. Aussi, la nécessité de contrôle et celle de transparence en matière de MC sont effectivement impératives.

5 La mise en œuvre d'une Monnaie Complémentaire

Afin de souligner les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une MC, le CESER s'est basé sur l'apport des auditions réalisées au cours de l'étude, et sur les deux ouvrages de Gérard Poujade et de Philippe Derruder qui apportent des éléments pragmatiques et complémentaires en la matière. Nous nous configurons alors dans l'organisation d'une MC qui ne serait pas une monnaie à vocation purement sociale, mais à dominante économique.

Au préalable, les projets de MC peuvent être accompagnés par le mouvement ECO-SOL qui est une coopérative composée de la Macif, de Chèque-déjeuner et du Crédit Coopératif et qui offre une mutualisation des moyens et propose des outils juridiques et techniques aux MC. Beaucoup de MC sont rattachées au mouvement SOL.

Par ailleurs, la plateforme collaborative Sharelex, créée par un avocat, rassemble des professionnels (économistes, juristes) qui ont développé une expertise sur le sujet des MC et peut être consultée.

5.1 Un travail préparatoire

Tout d'abord avant l'expérimentation concrète des MC, un travail préalable doit être réalisé, éclairant les points suivants :

Des boucles à « boucler » dans le réseau en matière de liens clients/fournisseurs.

Philippe Derruder insiste sur le fait que, dans le réseau, la boucle doit être « bouclée » c'est-à-dire que les membres professionnels du réseau doivent savoir a priori à qui ils pourront vendre et acheter en MC.

Des zones d'expérimentation

Il est nécessaire de sélectionner entre trois et cinq territoires d'expérimentation dans lesquels on a repéré des besoins auxquels peuvent potentiellement répondre les membres du réseau (ex : en terme de rénovations énergétiques...). Les boucles doivent être traitées par zone : des fournisseurs « régionaux » doivent être recherchés afin de procurer les produits manquants sur un territoire.

L'apport initial et la couverture de prêts

S'agissant de la monnaie le Sol Violette de Toulouse, la Mairie a nanti des euros auprès du Crédit coopératif et Crédit municipal lors de son lancement en 2011, de façon à lancer le dispositif et éviter tout problème lorsque les toulousains échangeraient leur euros en Sol.

Philippe Poujade suggère un apport d'1 M€, et un taux de couverture des prêts de 10 % : une somme de 10M€ environ circulerait alors sur le territoire.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a prévu un apport de 350 000€ sur quatre ans pour la MC « Le Galléco ».

Les filières

Une démarche active auprès des acteurs locaux doit être effectuée (prospection téléphonique, écrite..) afin de présenter à un très grand nombre d'entreprises la démarche (corps de métiers nécessaires dans le réseau, comme ceux de la filière Bâtiment pour la rénovation énergétique). L'idée est de recueillir le plus de lettres d'intention afin **d'organiser la diffraction future**. En effet, l'entreprise, doit pouvoir imaginer sa diffraction une fois qu'elle aura recueilli de la MC : achat de fournitures, communication, réaménagement de ses locaux... ? Il est donc également nécessaire de rechercher des entreprises qui répondent aux achats de gestion courante d'une entreprise (du type : entreprises de nettoyage etc....) pour permettre cette diffraction dans le réseau.

Les partenaires. Ils sont de plusieurs ordres :

- L'organisme de gestion de la monnaie

L'organisme de gestion de la monnaie fait ce travail de prospection et a notamment cette fonction de fluidification de l'échange.

- Les collectivités territoriales et autres entités administratives (Conseils généraux, EPCI, communes...) et en particulier les Conseils Régionaux qui sont en charge de la compétence Economie. La présence de plusieurs collectivités territoriales permet de cautionner le projet.

- Le secteur bancaire

Des banques doivent être partenaires du projet. Elles pourront avoir une action dirigée spécifiquement vers leur clientèle ou être ouvertes à tout citoyen.

Le Galléco d'Ille-et-Vilaine a quatre banques partenaires : Le Crédit Coopératif, le Crédit mutuel, le Crédit agricole, la Caisse d'Epargne.

- La caisse des dépôts et Consignations

- Les structures de financement de l'Economie solidaire comme la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle), les Cigales, les sociétés de capital-risque solidaires, les fondations du monde coopératif...

- Les entreprises adhérentes (qui pourront afficher leur adhésion au réseau sur la vitrine de leur magasin)

- Les représentations consulaires (chambres de commerce, des métiers et de l'agriculture, les chambres régionales de l'Economie sociale et solidaire...)

- Les citoyens

5.2 Les éléments clés pour la réussite du projet de Monnaie Complémentaire

- **partir d'un noyau de fondateurs.** Un projet peut ne pas être complètement ascendant ou descendant, reste à trouver la bonne place de l'intervention publique.

- **définir la finalité du projet** très précisément et clarifier ce que l'on souhaite expérimenter (monnaies affectées, économiques ... ?)

- **rédiger une charte.** Outre le fait de donner le sens de l'action, sa signature ainsi que le paiement de la cotisation en monnaie nationale, valident l'adhésion au réseau de la personne ou de l'entreprise (et réaliser une carte d'adhésion).

La Charte peut intégrer une démarche de progrès aidant les entreprises à obtenir le plus de points possible (en fonction de leur comportement et de leur gestion en matière de développement durable, de tris des déchets, de politique salariale...), avec d'éventuels labels provisoires d'un an comme ce qu'a mis en place le Sol Violette.

- **se mettre en rapport avec les autorités monétaires** pour avoir la confirmation de la légalité de la démarche entreprise (cf. courriers au directeur de la Banque de France et au Trésorier Payeur Général).

- **donner une existence juridique au réseau** : l'organisme de gestion de la monnaie peut prendre une forme associative, ou de SCIC³⁶. Il est nécessaire de définir les statuts, l'objet, cohérent avec la charte, les règles de fonctionnement... et de s'assurer que tous les collègues y sont bien représentés (citoyens, entreprises, les partenaires comme les mutuelles, les banques..., la collectivité fondatrice, les autres collectivités locales).

La désignation de l'organe d'émission et de gestion de la MC est essentielle, association ou agence bancaire locale, il faut veiller à une totale transparence des opérations pour garantir la confiance.

- **garantir une MC adossée à la monnaie nationale.** Surtout dans une phase de démarrage dans laquelle le réseau est encore restreint, il est nécessaire que les professionnels aient la sécurité de pouvoir reconverter la MC en monnaie nationale.

³⁶ Société coopérative d'intérêt collectif

5.3 Les différentes étapes dans l'élaboration d'une MC et les choix à réaliser

L'adhésion au réseau

Elle se fait en signant une Charte énumérant les valeurs et les objectifs de la démarche, et en versant une cotisation annuelle destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'organisation.

Le coût de l'adhésion peut varier entre particuliers et professionnels (plus élevée pour ces derniers).

Elle nécessite de signer une « convention de partenariat » avec les professionnels afin qu'ils adhèrent aux valeurs sociales, éthiques, écologiques de la Charte.

La MC de Nantes, le Nanto, a prévu par exemple un droit d'entrée mensuel, fluctuant suivant la taille des entreprises.

Le Galléco d'Ille-et-Vilaine a prévu des coûts d'adhésion très bas pour le démarrage de sa monnaie mais pense les augmenter par la suite.

La Roue, MC du Vaucluse, permet son utilisation à des personnes qui ne sont pas adhérentes.

Le Sol Violette prévoit 10€ par adhérent et 50 à 100 € pour les commerçants.

Les relations entre les entreprises et les particuliers dans le réseau

Les particuliers se procurent de la MC contre des euros auprès d'un « bureau de change » affilié à l'organisme bancaire liée au projet (un commerçant peut également être « bureau de change »). Enfin, les entreprises doivent afficher leur adhésion au réseau et leur acceptation de la MC (au moyen d'un affichage commun à toutes les entreprises du réseau).

S'agissant de la MC Le Galléco, il doit être accepté dans des commerces de proximité (épiceries, artisans, producteurs locaux), des associations (culturelles, sportives, de covoiturage, d'auto-partage...), des équipements publics (médiathèques, piscines, musées...), des organismes qui seront référencés pour leurs pratiques sociales et environnementales.

Dans les systèmes comme le Sol Violette ou la Roue, le billet prend vie une fois scanné par le commerçant et on peut ainsi suivre sa circulation dans le réseau.

La question du bonus

Au début, la masse de monnaie locale est équivalente à la masse d'euros collectés. Puis, peut se mettre en place une sorte de bonus à l'achat pour les personnes dans lequel 100 euros seraient équivalents à 110 unités en MC. Cela est possible quand, en phase de croisière, les professionnels demandent moins de reconversion de leur MC. Avant d'être mise en place, cette initiative doit être avant tout acceptée par les membres du réseau.

Le Galléco d' Ille-et-Vilaine prévoit par exemple un bonus à partir de 100 € de 5 % (est égal à 105 €). Mais cette prime devrait par la suite être supprimée. Elle a été mise en place comme une incitation au départ pour permettre aux citoyens de rentrer plus facilement dans le dispositif.

Le devenir des sommes collectées

Les sommes collectées en euros ainsi que les adhésions constituent un fonds de réserve qui est placé dans un organisme bancaire finançant des projets éthiques et solidaires (NEF, Crédit coopératif...) sur un compte rémunéré. Les citoyens et les entreprises ont ainsi la garantie que leurs fonds sont employés dans un le sens du développement durable.

Grâce à ce fonds, les entreprises peuvent également reconverter en euros les bons d'échange excédentaires.

Une taxe à la conversion

Néanmoins, il peut exister une contribution demandée aux entreprises pour la reconversion en euros de MC de l'ordre de 3 à 5 % du montant reconverti afin d'encourager toujours plus la circulation monétaire.

Les fondateurs de la MC doivent poser les conditions de la reconversion en monnaie nationale : auprès de qui ? Avec ou sans contribution financière, à quelle hauteur ?

S'agissant de la MC La Roue, dans le Vaucluse, les entreprises peuvent récupérer des euros en échange de Roues dans un des bureaux de change prévus à cet effet moyennant une commission de 3 % (qui n'est pas appliquée la première année). Les particuliers, quant à eux, ne peuvent pas récupérer des euros en échange de Roues.

Un fonds de garantie mutuel à l'ensemble des entreprises peut être mis en œuvre pour faire face à d'éventuelles défaillances (après l'organisme bancaire prend le relais)

Le département d'Ille et Vilaine a déposé un Fonds de garantie de 40 000 € dans une Banque par sécurité en cas de défaillance de l'association qui gère le dispositif et qui met en circulation les Gallécos. Ce mécanisme apporte une garantie aux banques, aux entreprises et aux particuliers (et lèvent avant tout les inquiétudes des commerçants).

Le principe de fonte

Le fonctionnement des MC repose pour beaucoup sur ce principe nécessaire à la mise en circulation de la monnaie et qui fait que la MC perd de sa valeur au fil du temps afin d'en éviter la thésaurisation.

Le principe de fonte demande une gestion assez lourde puisqu'il nécessite sans cesse de redonner une vie à un billet sur le point de s'éteindre (concrètement, c'est en lui accolant un timbre lors d'un échange).

Le département d'Ille-et-Vilaine n'a pas souhaité avoir de la fonte dès le démarrage du dispositif comme car il craignait que cela complexifie le système pour les utilisateurs (commerçants qui auraient pu être réticents à y passer du temps). Néanmoins, il a un projet à terme de dématérialisation qui intégrera le principe de fonte.

Le Sol Violette pratique une fonte qui concerne les commerçants et les particuliers. Les billets Sol Violette ne sont valides que 3 mois.

Les Roues, MC du Vaucluse, perdent leur validité après un délai passé de 6 mois.

Les détenteurs de Roues à échéance doivent s'acquitter d'un montant de 2 % du montant des Roues afin de les rendre à nouveau actives, à valider auprès des relais distributeurs qui apposent un tampon au dos des billets.

La taille critique

Tous les spécialistes sont d'accord pour dire que l'écosystème produit par les MC est viable s'il présente une taille critique en nombre de participants. Nous avons vu que des SEL pouvaient fonctionner avec une trentaine de personnes. S'agissant des monnaies affectées, il semble qu'un seuil d'une centaine de personnes soit nécessaire³⁷. Enfin pour celles à vocation plus économiques, un seuil supérieur serait plus compatible.

Gérard Poujade évoque plutôt 1000 entreprises pour 10 000 personnes environ pour le démarrage d'une monnaie dite « économique » (3000 entreprises et 30 000 personnes d'ici à trois ans ?)

S'agissant de la monnaie Le Nanto, la Mairie a fait savoir que le projet est viable si 10 % des entreprises du territoire sélectionnées sont touchées par le dispositif.

La monnaie complémentaire en elle-même : billet ou monnaie électronique ? Quelle sécurisation ?

Le choix du nom de la MC et celui de son support billet sont à imaginer avec soin car ils vont donner le caractère identitaire de la démarche et signifier l'adhésion des membres à une communauté de valeurs. Les fondateurs doivent réfléchir à l'illustration des coupures, à la quantité de billets à émettre, et surtout à la manière de rendre ces billets infalsifiables. Nombre de MC ont utilisé des procédés très ingénieux de « codes à bulles » qui les protègent de la fraude.

Très vite, il semble nécessaire d'introduire d'autres moyens de paiement : le chèque, la monnaie électronique, le paiement par téléphone...et il convient d'installer les organismes de gestion qui vont de pair. Avec ces moyens, sur une facture en euros, le paiement peut se faire tout ou partie en MC. L'essentiel est que l'entreprise puisse reconstituer les paiements en comptabilité et donc répondre aux obligations liées à la fiscalité.

La MC Nantaise doit être entièrement virtuelle. Chaque adhérent dispose d'un compte au Crédit Municipal qu'il peut consulter et activer au moyen d'un site internet, de l'application Smartphone ou de la carte dédiée.

³⁷ « De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation » de Jean-Michel Cornu, 2010

La MC le Sol Violette, qui utilise des billets, travaille actuellement sur une monnaie électronique, qui devrait transiter par une plateforme et se servir des téléphones portables comme moyens de paiement.

Le Galléco a privilégié les billets car pour le département d'Ille-et-Vilaine, le billet permet l'accès pour tous à cette monnaie et est un très bon outil de communication (il existe les billets de 1, 5, 10, 20 Gallécós).

Une liste claire de critères requis pour entrer dans le réseau (notamment à l'égard des entreprises)

L'ambition des MC est bien d'avoir une influence sur la transformation de la société en fléchant la consommation vers une consommation durable et responsable et en priorisant les entreprises qui prônent des valeurs de RSE. Ainsi, avoir établi au préalable une liste claire des critères requis pour entrer dans le réseau permet une sélection plus objective des partenaires au projet.

Pour le Galléco, trois comités d'animation locale existent (un par territoire choisi) et sont composés de citoyens, d'entreprises, d'associations, d'élus et ils donnent leur avis sur l'agrément des entreprises adhérentes. Pour obtenir son agrément, l'entreprise doit au préalable remplir un questionnaire balayant plusieurs items sur le lien au territoire (politique d'achats et d'emplois), l'environnement (gestion des déchets et des nuisances...), leurs relations clients /fournisseurs (qualité et traçabilité des produits), les ressources humaines (politique salariale au sein de l'entreprise), leur volonté concernant leur engagement dans le circuit Galléco (notamment s'ils veulent être des points de change).

L'utilisation de la MC

S'agissant de la MC Le Galléco, il sera accepté dans des commerces de proximité (épiceries, artisans, producteurs locaux), des associations (culturelles, sportives, de covoiturage, d'auto-partage...), des équipements publics (médiathèques, piscines, musées...), des organismes qui seront référencés pour leurs pratiques sociales et environnementales.

Un travail de concertation et de communication

Dans la phase de faisabilité, se donner les moyens de la concertation afin que le projet soit co-construit et par la suite accepté par les différents acteurs.

Le Galléco d'Ille-et-Vilaine a organisé pendant toute la phase préalable, et ce pendant un an, des comités d'animation locale (il y a eu 10 réunions à minima dans chacun des Comités avec ou sans le Conseil Général).

Un projet de MC ne peut se réaliser sans une campagne promotionnelle assez soutenue : création de plaquette, site Web, rencontres grand public, conférences sur les MC, distribution de tracts devant les magasins adhérents etc...

Une équipe d'animation

Il existe là de grandes différences de perception.

Philippe Pujade préconise trois à cinq personnes sur plusieurs années afin d'animer le dispositif (contacts, réunions d'information, prospection téléphonique, contractualisation des engagements...).

Le Sol Violette présente 4,5 équivalents temps plein (ETP) municipaux qui travaillent à ce projet de MC (plus des interventions ponctuelles d'étudiants etc...).

Le Galléco, MC d'Ille-et-Vilaine, présente 2 ETP pour l'animation du dispositif.

La Roue, MC du Vaucluse, fonctionne quant à elle grâce à l'engagement de quelques bénévoles.

Des moyens pour l'évaluation du dispositif

Marie Fare évoque la nécessité de réfléchir à des indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs pour mesurer l'efficacité des MC.

Gérard Pujade suggère la constitution d'un conseil scientifique, en lien avec les élus, qui doit mesurer les effets réels sur l'Economie d'un territoire.

La vitesse de circulation devra être justement mesurée puisque dans le dispositif des MC, c'est bien la circulation de la monnaie qui crée la richesse. A titre d'illustration, on estime aujourd'hui que le Sol-Violette circule trois fois plus que l'euro.

Il n'y a pas deux MC complètement identiques car elles résultent des choix de ses fondateurs en adéquation avec des réalités territoriales particulières. Aussi, ces différents points ne sont pas à appliquer en l'état mais bien à pondérer suivant les objectifs et les priorités de chaque projet.

5.4 Le cercle vertueux des MC

L'utilisation des MC fait entrer les différents protagonistes dans un cercle vertueux où chaque partenaire a à gagner de cette organisation.

S'agissant des PME :

- limiter le recours à une trésorerie en euros et réserver les euros pour investir, financer de nouveaux produits ou de la Recherche et Développement...
- obtenir le paiement de ses produits et services rapidement et éviter des échéances à 30 voire à 60 jours.
- contribuer à renforcer les échanges locaux qui permettent un dynamisme sur le territoire impactant le taux de chômage. Il est dans l'intérêt des entreprises d'être localisées dans un tissu économique dynamique et prospère.
- augmenter son réseau et ses commandes, augmenter son chiffre d'affaires (CA) et ses bénéfices (le CA peut augmenter de 5 à 10 %, voire 15 %).

- fidéliser une clientèle
- bénéficier d'une visibilité en termes de communication
- bénéficier du rôle anticyclique de certaines monnaies (comme le WIR à savoir plus de transactions en francs suisses en période de croissance, et plus en WIR lorsque la conjoncture est moins favorable)

S'agissant des particuliers :

- participer au développement de l'Economie de proximité et de l'Emploi (par les fonds collectés et par ses achats)
- bénéficier de primes à la consommation
- accéder à des produits de qualité
- pour les foyers précaires, accéder à un certain type d'activités sportives et/ou culturelles, ou à des aides financières, quand la collectivité développe un projet en ce sens.

S'agissant des banques :

- avoir de nouveaux clients
- changer d'image auprès du Grand public

S'agissant du territoire :

- augmenter la capacité de résilience d'un territoire. En cas de Credit Crunch ou quand les banques ne prêtent plus, les perspectives des MC et leurs échanges multi-latéraux sont intéressants.
- créer de la richesse car les échanges sont démultipliés.

Les fondateurs du Galléco disent qu'1 € va générer 3 € sur le territoire.

De plus, certaines entreprises vont revisiter leur façon d'acheter et un achat qui aurait été fait sur Internet auparavant se fera désormais directement par le réseau de prestataires locaux.

Nous développerons par la suite l'intérêt pour les collectivités territoriales.

5.5 La nécessaire complémentarité avec d'autres outils

L'utilisation d'une MC sur un territoire identifié ne peut à elle seule répondre à toutes les questions liées au maintien et au développement de l'Economie de proximité. Les MC doivent faire partie d'un projet politique plus global pour optimiser leur efficacité et peuvent se coupler avec d'autres mesures telles que les épiceries sociales, auto-écoles sociales, garagiste social, PTCE³⁸...

³⁸ Pôles territoriaux de coopération économique

Les promoteurs du Sol Violette à Toulouse décrivent une expérience globale de développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS). La MC est couplée avec des aides en faveur des entreprises de l'ESS (prêts solidaires pouvant aller jusqu'à 60 000€, remboursables en 5 ans), avec la mise en place de clauses d'insertion sur l'ensemble des marchés de la ville et de la communauté urbaine et enfin avec un travail de rapprochement entre les entreprises classiques et celles de l'ESS.

Enfin, la délibération du Conseil Régional de Rhône-Alpes de Décembre 2012 sur l'Economie de proximité³⁹ démontre combien un projet de MC s'intègre pleinement à une politique plus large incluant des objectifs variés mais complémentaires comme l'aide à la création d'entreprises, le soutien aux TPE et PME, les orientations foncières dans les SCOT⁴⁰ ou la sécurisation des parcours professionnels... Les MC sont alors perçues comme des formes nouvelles d'ingénierie financière et le Conseil Régional de Rhône Alpes affirme bien « qu'elles peuvent s'intégrer parfaitement aux circuits monétaires classiques, en total respect des législations fiscales, sociales et bancaires en vigueur ».

³⁹ cf. Annexe 5

⁴⁰ Schéma de Cohérence Territoriale

6 Enjeux pour les Collectivités Territoriales

Outre l'atteinte de ou des objectifs prioritaires, identifiés dès le départ du projet, la mise en œuvre des MC permet d'atteindre des objectifs secondaires, périphériques, parfois insoupçonnés et qui participent néanmoins à la pérennité de ces projets.

Les collectivités territoriales doivent pouvoir trouver leur place dans ces dispositifs, place qui est encore controversée, avec des promoteurs d'une démarche ascendante pure et d'autres qui croient plus aux projets avec une intervention structurée des pouvoirs publics.

L'audition d'experts de la question et l'analyse des productions en la matière ont permis d'identifier les bénéfices non négligeables suivants pour une collectivité qui soutiendrait ce type de démarche.

6.1 Servir un projet politique pour une nouvelle citoyenneté

La collectivité locale qui met en exergue la nécessité de développer la démocratie de proximité sur son territoire ne peut rester insensible à la démarche de citoyens néophytes qui vont étudier un sujet éminemment technique lié aux mécanismes monétaires et réservé à une certaine élite. La Bourse n'est-elle pas dans les mains d'une poignée de spécialistes ? Voir ces citoyens, qu'ils soient commerçants ou artisans... débattre des enjeux des politiques monétaires et construire une MC en déterminant ses objectifs ou le type d'échanges à privilégier, développe bien l'idée d'une appropriation citoyenne de la monnaie ou d'une éducation citoyenne.

Aussi, alors que nombre de collectivités mettent en avant l'intérêt des principes de démocratie participative, elles peuvent mettre en place avec plus de facilité ces nouvelles formes de gouvernance, ces espaces de délibération qui vont associer les citoyens, les associations, des entreprises privées, des collectivités locales, des acteurs de l'économie sociale et solidaire... et qui seront à l'initiative de projets de MC.

6.2 Relocaliser les échanges et stimuler l'Economie locale

- La territorialisation des activités

Les MC ont la caractéristique essentielle d'être localisées au sein d'un territoire donné dans un espace de circulation propre, et au sein d'une communauté de personnes.

Cette localisation dans le territoire va permettre de privilégier l'usage local des revenus qui va attirer une production locale en créant un circuit monétaire plus ou moins autonome vis-à-vis de l'extérieur.

L'enjeu principal est bien de s'inscrire dans un développement local endogène du territoire où offres et demandes de biens et services sont enracinées localement. En favorisant les circuits courts et le commerce local, nous pouvons y voir également la volonté de rééquilibrer les rapports de force entre le petit modèle entrepreneurial local (les artisans, les commerçants) et le modèle de la grande entreprise et des grandes surfaces notamment.

Nous avons vu que cela permettait d'apporter une réponse à la problématique de déconnexion entre les espaces productifs et les dépenses de revenus, sous l'appellation « Economie résidentielle », par ailleurs fortement prégnante en PACA.

- La dynamisation des échanges

Les MC étant utilisées sur un espace de circulation restreint, elles provoquent une augmentation des échanges liée à :

- ✓ une substitution des échanges avec l'extérieur par des échanges localisés sur le territoire
- ✓ un mécanisme type « multiplicateur Keynésien » lié au fait d'injecter de la monnaie supplémentaire au niveau local, ce qui a un impact positif en termes de revenus et d'emplois.
- ✓ un accès au crédit facilité (crédits mutuels ou utilisation de micro-crédits en MC)

Par ailleurs, la dynamisation des échanges vient de deux applications fondamentales des MC :

- ✓ le principe d'une **monnaie fondante** qui favorise la circulation monétaire donc la circulation de richesses.
- ✓ la **difficile convertibilité des MC**. En effet, limiter les possibilités de conversion (la taxe à la conversion permet d'éviter que les richesses créées ne s'échappent du territoire. Marie Fare, dans sa thèse sur le sujet précise que « cette convertibilité va être fonction de la diversité des biens et services qui vont être proposés dans le

cadre du réseau monétaire local, de la réalité des acteurs qui constituent des facteurs clés de réussite ».

- L'amélioration de la résilience des territoires

La résilience est la capacité d'un territoire à rebondir après un choc extérieur. Elle est définie par Brian Walker, écologiste, comme « la capacité d'un système à absorber un changement perturbant et à se réorganiser en intégrant ce changement, tout en conservant essentiellement la même fonction, la même structure, la même identité et les mêmes capacités de réaction. »

La MC peut aider les territoires en difficulté à résister aux effets de la crise économique. En effet, on peut s'interroger sur les ressources qu'aurait pu tirer Chypre, en pleine crise financière de type « credit crunch », des MC.

La MC WIR s'est par exemple distinguée, comme nous l'avons déjà évoqué, par son effet contra-cyclique, « quand elles sont confrontées au resserrement du Crédit et à la crise de liquidités, les PME suisses augmentent leurs transactions en WIR et lorsque la conjoncture s'améliore, elles reviennent au franc suisse »⁴¹.

6.3 Œuvrer pour la solidarité et la cohésion sociale

Du point de vue social, la territorialisation des activités va permettre de créer une économie locale soudée et renforcée qui va mobiliser des principes solidaires et/ou réciprocaires. Loin de rapports purement marchands, vont se développer du lien social, de la convivialité, de la fidélisation, des relations durables fondées sur la confiance entre les partenaires de l'échange. Cela va renforcer les processus de coopération des acteurs et favoriser la mise en réseau.

Les pouvoirs publics constatent à travers des études ou des travaux transversaux comme le SRADDT⁴² que la société présente une fracture sociale qui tend à s'accroître inexorablement. Aussi, il est de la responsabilité publique de promouvoir des outils qui reviennent à travailler la question du « vivre-ensemble » et l'enjeu de « faire société ». Les MC permettent entre autres, de renforcer la communication et la solidarité entre les personnes et les groupes.

Par ailleurs, les particuliers et les petites entreprises sont particulièrement demandeurs d'œuvrer pour leur quartier, leurs habitants, leurs commerçants. Il y a une forme de « patriotisme local » qui peut facilement s'exprimer, stimulé dans la démarche collective des MC.

⁴¹ Pluralité monétaire et stabilité économique : l'expérience suisse, Wojtek Kalinowski, Institut Veblen, octobre 2011

⁴² Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

6.4 Inciter à une consommation plus responsable et plus saine

L'utilisation des MC permet aux pouvoirs publics impliqués dans la démarche, d'agir sur la consommation des ménages. En fléchissant la consommation vers des produits liés à l'ESS, qui vont respecter des critères environnementaux et sociaux, les collectivités peuvent honorer leurs engagements dans le sens du développement durable (en respectant l'équilibre du tryptique Economique/Social/Environnemental).

Les pratiques quotidiennes des acteurs s'en trouvent alors affectées car ils sont incités par le biais de la MC, et pour ceux qui ne le faisaient pas déjà, à développer des éco-comportements (covoiturage, recyclage des biens, tri des déchets, utilisation des transports en commun...) ou à modifier leur consommation (par exemple, initier à la consommation Bio, une frange de la population qui en était exclue...).

La valorisation des circuits courts, notamment dans l'agro-alimentaire, permet également d'agir sur la santé des personnes en les sensibilisant à la consommation de produits de saison et de qualité. Ce n'est pas un vain mot pour des collectivités territoriales, comme la Région PACA, qui développent parfois des maisons de santé et sont sur des territoires où l'obésité et le diabète sont les nouveaux fléaux.⁴³

6.5 Elaborer une nouvelle ingénierie financière

Enfin, nombre de collectivités se disent étranglées par les crises successives qui ont réduit à peau de chagrin leurs capacités de financement. La réforme de la fiscalité de 2010 a réduit leur autonomie fiscale et elles doivent assumer les surcoûts liés à l'Acte II de la décentralisation. L'élaboration des budgets annuels devient un exercice de plus en plus périlleux. Pourtant leurs missions et leur place dans l'organisation administrative française sont toujours de premier ordre.

Aussi, certaines d'entre elles réfléchissent à une nouvelle ingénierie financière, faite de financements privés et d'initiatives locales.

La Région PACA a organisé en Septembre 2013 des Assises sur l'Economie de proximité, qui développaient notamment dans ses ateliers la thématique des financements alternatifs avec, comme illustration, l'expérience des Monnaies Complémentaires.

⁴³ En 2005-2006, 12,6 % des enfants de 5-6 ans de la région Paca étaient en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 2,5 % étaient obèses. Par ailleurs, les études montrent que, chez l'adulte comme chez l'enfant, il existe un lien entre statut socio-économique et obésité. Il y a davantage de personnes obèses dans les groupes socialement défavorisés.

Ainsi, en ces temps de disette budgétaire, les collectivités peuvent appréhender le développement de ces monnaies comme une opportunité de financement à moindre coût, de projets territoriaux de soutien à l'Economie locale.

6.6 Trouver sa place : entre caution morale et interventionnisme modéré.

La place des collectivités dans la mise en œuvre des MC n'est pas évidente, car elle peut prendre la forme de deux démarches a priori antagonistes :

- soit les collectivités promeuvent la démarche et encouragent l'émergence de monnaies issues d'initiatives locales
- soit elles encadrent la démarche et pilotent les dispositifs.

Nous parlons alors de démarche ascendante ou descendante. Il semble que les réalisations se situent souvent entre les deux approches. En effet, si les collectivités peuvent représenter une référence technique et des moyens organisationnels, il peut y avoir un risque de normalisation et de gestion technocratique des projets alors même que ces monnaies reposent sur les capacités d'innovation des organisations associatives et/ou communautaires. Par ailleurs, ils peuvent être dépendants de partenariats financiers souvent fragiles.

En dépit d'une demande de ses promoteurs de pouvoir obtenir un cadre juridique clair, les MC n'ont pas vocation à devenir des outils de politiques publiques.

Gérard Poujade précise qu'une MC peut exister en dehors de toute action publique. Il caractérise alors le rôle des collectivités de la façon suivante : « les collectivités doivent fournir la caution morale et publique à un outil dont l'objet essentiel est social, économique, environnemental. Elles sont là pour valider le modèle, lui donner des limites, éviter les dérives, orienter sa progression ».

C'est cet accompagnement au plus juste des besoins des acteurs que devront fournir les collectivités publiques. Elles devraient travailler à leur propre disparition du système qui doit devenir à terme autonome et ne plus dépendre de subventions publiques.

C'est ce qu'expérimente la monnaie complémentaire « SOL Violette » de Toulouse qui est en voie d'autonomisation. En effet, en 2013, la participation de la ville au dispositif va diminuer de 15 à 20 % grâce aux nombreuses adhésions des citoyens et des entreprises.

Enfin, les collectivités qui le souhaitent peuvent rentrer en contact avec la plateforme collaborative Sharelex et être accompagnées par l'expertise technique et juridique de la structure ECO-SOL. Cette dernière regroupe trois grandes structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) que sont le Crédit coopératif, la MACIF et le groupe Chèque déjeuner et a un regard transversal sur les différents projets qui existent en France et les diverses déclinaisons possibles.

7 Les perspectives

7.1 Les possibilités d'extension de l'utilisation des MC

Les collectivités peuvent également s'engager encore plus loin dans l'utilisation des MC.

Tout d'abord, elles peuvent participer directement au dispositif notamment en acceptant les MC comme mode de paiement des services publics (en matière de transport, de culture, de sport...) ou des impôts locaux (ex : à Bristol en Grande-Bretagne, on peut payer ses impôts en « Bristol Pounds »). Marie Fare confirme que cette participation accroît la diversité des biens et services disponibles en monnaie, le circuit économique est renforcé et les impôts profitent ainsi directement au développement territorial.

La Mairie de Toulouse souhaite par exemple avoir la possibilité d'enregistrer les paiements des taxes d'habitation en MC « Sol Violette » tandis que « Le Nanto » souhaite proposer le paiement des loyers dans les offices HLM en MC.

Elles peuvent également privilégier pour les commandes publiques, l'achat local et le paiement en MC.

Par ailleurs, nous avons vu qu'elles pouvaient apporter une garantie bancaire aux dépôts en monnaie nationale ou pour les prêts accordés dans le cadre du dispositif (Cf. création d'un fonds territorial ?)

De plus, elles peuvent choisir de délivrer des aides financières à ses concitoyens en MC. Là, en conditionnant les aides à un achat dans le réseau organisé, les collectivités gardent la maîtrise sur l'utilisation des aides qui sont octroyées à la population en difficulté, et ont la garantie qu'elles participent au déploiement de l'Economie de proximité.

Enfin, elles peuvent subventionner en MC l'accès à certains biens ou services (accès à des paniers de légumes, financement d'investissement et d'équipement en énergies renouvelables...)

Les entreprises, quant à elles, peuvent payer une partie des salaires de leurs employés en MC si ces derniers n'y voient pas d'opposition.

Enfin, pourquoi ne pas imaginer que les bénéficiaires des aides publiques émanant des collectivités locales (qu'ils soient particuliers, entreprises, associations, organismes de formation, lycées...) puissent se voir attribuer une part de leurs gains en MC afin qu'ils soient en quelque sorte amenés à participer au développement local du territoire qui les aura aidés ou subventionnés ?

Un des projets de la MC d'Ille-et-Vilaine est bien de pouvoir verser des subventions à des associations en Gallécos.

7.2 Quand les MC répondent aux nouveaux enjeux sociétaux

La philosophie des MC irrigue un panel large de situations appartenant à notre vie sociale. En effet, il existe un certain nombre de domaines auxquels les services publics n'ont pas su ou pu répondre et pour lesquels les MC peuvent représenter une solution. Nous en avons retenu certaines :

L'assistance aux personnes âgées

Le Japon est le pays industrialisé dont la proportion des plus de 65 ans augmente le plus vite (8 Millions de personnes ont besoin de soins quotidiens). C'est la raison pour laquelle ce pays a été pionnier en matière de MC à vocation sociale, et notamment d'aide aux personnes âgées. Le système Fureai-Kippu permet de financer les personnes qui vont aider la population senior. Une partie des prestations se paient en monnaie nationale et l'autre en Kippus. Les tickets sont donnés par les personnes aidées aux aidants.

Le Japon a initié la mise en place d'un système de capitalisation : les jeunes vont rendre un certain nombre de services et capitaliser les heures pour quand ils seront eux-mêmes âgés. Le système ouvre aussi la possibilité de faire bénéficier son entourage familial de ce quota d'heures. En effet, les membres peuvent transférer leurs tickets à leurs parents par exemple qui vivent dans une autre région du pays.

Les familles aidées peuvent alors donner une contrepartie aux personnes aidantes et être ainsi sur un même pied d'égalité.

Ce type d'utilisation des MC pourrait-elle être une solution à l'isolement des personnes âgées et à leur vulnérabilité notamment lors d'épisodes climatiques extrêmes : rappelons-nous la canicule de 2003 en France, qui avait conduit à un pic de mortalité chez les personnes âgées notamment.

La garde d'enfants

Depuis quelques années, plusieurs sites internet (lagarderie.fr, troctagarde par exemple) proposent de mettre en relation des parents, qui souhaitent échanger des créneaux de disponibilité (pour accueillir pour quelques heures les enfants d'une famille), contre la garde de leurs enfants à un autre moment. Le tout quasi-gratuitement. Les parents n'ont plus de frais de baby-sitter et en général connaissent les parents de vue (habitant le quartier, les enfants fréquentant la même école...). Ces systèmes sont un nouveau concept de garde d'enfants qui fonctionne avec un système de points. Des parents proposent des heures pour garder des enfants et en choisissent d'autres pour faire garder les leurs. Pour chaque garde faite, ils cumulent des points, ce qui leur permet à leur tour de bénéficier d'heures de garde, sans dépenser d'argent.

L'Economie d'énergie

Créé en 2000 au Japon, le système WAT au Japon consiste à valoriser l'énergie propre par des coopératives citoyennes grâce à des éoliennes et à des panneaux solaires. Ce système fonctionne sur un modèle peer-to-peer, administré par plusieurs ordinateurs, sans contrôle centralisé de l'ensemble du dispositif, c'est pourquoi il n'y a d'ailleurs pas de cotisation d'adhésion. Les coûts de fonctionnement sont très faibles dans la mesure où les formulaires nécessaires sont téléchargeables sur un site Web et les coûts d'impression des billets de la MC WAT sont pris en charge par des entreprises qui les utilisent à des fins publicitaires. Tout particulier ou toute entreprise acceptant les billets WAT comme paiement d'un bien ou d'un service devient membre du système (peuvent également émettre des billets WAT).

Le volontariat

Roger SUE voit dans le développement des MC une difficulté croissante à financer en amont des échanges non marchands, pourtant producteurs de richesse dont dépend notre vitalité économique. Il propose de créer un « monnaie du volontariat » réservée à des actions de ce type, éventuellement convertibles en euros, qui viendrait compléter le revenu de base. Les MC pourraient ainsi financer une montée en charge d'un volontariat élargi, d'un secteur quaternaire qui profiterait à l'ensemble de l'Economie.⁴⁴

La formation professionnelle

Des pays comme le Mali ou la Lituanie ont pour ambition d'utiliser les MC pour favoriser la formation, notamment celle diplômante. Jean-Michel Cornu apporte, dans son ouvrage, des éléments d'explication sur le fonctionnement du « Moniba » au Mali. Il s'agit d'une monnaie affectée qui a pour but de développer une activité de formation réciproque (une personne qui forme gagne des Monibas et une personne qui se forme en dépense) et également de formation permanente en créant de la valeur pour un certain nombre d'organismes, donnant des bourses de formation en capitalisant des informations sur les personnes qui ont une propension à apprendre et à former.

Le chômage : un capital humain qui n'est pas pris suffisamment en considération.

Le chômage massif génère l'exclusion du marché du travail d'un nombre toujours plus grand de personnes qui peuvent être pour la majorité d'entre elles tout à fait aptes au travail, compétentes et qualifiées.

Pour autant certains chômeurs sont restés très actifs et se mobilisent dans des activités non rémunérées : implication au sein d'associations caritatives, d'associations de parents d'élèves, formations...

Nous pouvons considérer que ces occupations non rémunérées permettent à ces personnes de préserver leur employabilité et faire perdurer des compétences qui seront transposables dans un futur emploi.

⁴⁴ « Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'Economie », Roger SUE

Nous connaissons la courbe d'évolution des états liés au chômage dont un des plus pervers est bien cette dissolution des rapports sociaux, la perte de confiance en soi...qui rendent d'autant plus compliqué le retour à l'emploi. C'est d'ailleurs ce que travaillent en priorité les centres de formation dédiés à la remobilisation des chômeurs longue durée : retrouver des horaires de travail, composer à nouveau avec un cadre de travail strict, le rapport à la hiérarchie, sa place dans un collectif de travail etc ...

Si les personnes au chômage pouvaient valoriser leurs compétences en monnaie complémentaire...il y aurait une spirale vertueuse qui multiplierait les échanges entre personnes, les maintiendrait dans une dynamique de lien social, de travail, leur permettrait de cultiver une confiance en soi indispensable à une réinsertion sociale et professionnelle. N'y aurait-il pas quelque chose à inventer, un rapport « gagnant-gagnant » qui pourrait apporter de la richesse à un territoire, lutter contre l'exclusion sociale et faciliter à terme la reprise d'activité ?

Réfléchir en ce sens reste encore mal compris car ces idées sont vite instrumentalisées et détournées de leur vocation première. Roger SUE évoque dans son ouvrage l'amalgame qui peut être fait avec certains courants de pensée souhaitant le RSA⁴⁵ avec activité obligatoire ou le versement des allocations chômage conditionné à un travail d'utilité publique supplémentaire. Pourtant, Bernard Lietaer, la référence par excellence en matière de MC n'a-t-il pas développé un concept « d'utilité sociale » en offrant la MC les « Torekes » en Belgique aux habitants d'un quartier en difficulté ? Ces derniers pouvaient louer en MC un lopin de terre de 4m², car telle était leur demande, en échange de services offerts au quartier (entretien, nettoyage, plantation de fleurs...).

Roger SUE souhaite un statut unifié du volontariat et propose l'implantation d'une « monnaie du volontariat ». Il évoque par ailleurs les cartes de gratuité (transports, services municipaux, spectacles..) et autres avantages en nature dont bénéficient déjà les bénévoles et volontaires dans certaines municipalités.

Les MC, peuvent-elles répondre à certains des nouveaux enjeux de la société d'aujourd'hui ? Quand les pouvoirs publics, compte-tenu de moyens limités en raison des conséquences de la crise économique, auront toujours plus de mal à répondre à ces nouveaux défis (dépendance, paupérisation, fracture sociale, chômage de masse etc...), comment peuvent-elles accompagner ces initiatives privées qui vont dans le sens de l'intérêt général ? Se pose également la question de cette coordination publique/privée à l'heure où les collectivités cherchent à imaginer de nouvelles ingénieries financières.

⁴⁵ Revenu de Solidarité Active

Conclusion



Le CESER est convaincu que ces initiatives de MC en France, comme à l'étranger, viennent affecter les perceptions que nous avons du système monétaire et de l'Economie et sont porteuses de solutions innovantes.

Cette même Economie doit se réinventer compte-tenu des nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui à notre société. Les mouvements liés à l'Economie collaborative, l'Economie de la fonctionnalité, l'Economie circulaire⁴⁶...démontrent que des changements sont déjà en cours.

La crise économique et monétaire demande, outre des réponses nouvelles, une mobilisation collective et citoyenne pour la dépasser.

Les premières Assises du financement participatif se sont tenues le 30 septembre 2013 au Ministère de l'Ecologie et des Finances. Fleur Pellerin, le ministre délégué aux PME et à l'Economie numérique, a dévoilé une réglementation destinée notamment à favoriser l'essor du crowdfunding (consiste à mettre en relation via des plateformes internet, des porteurs de projets en quête de financement avec des particuliers disposés à effectuer des dons, des prêts ou à investir des capitaux).

Business angels, cigaliens⁴⁷, et maintenant crowdfunding... l'heure est bien à la complémentarité des financements publics et privés et à la mobilisation de tous. Les collectivités territoriales, dans leur connaissance des territoires et leur volonté de développer l'Economie de proximité et les circuits courts, ainsi que dans leur souhait de réfléchir à des financements alternatifs et à une nouvelle ingénierie financière se doivent d'accompagner ces profondes mutations. Aider à asseoir la légitimité des MC en fait partie.

⁴⁶ **L'économie circulaire** est une expression générique désignant un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et s'inspirant notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même).

⁴⁷ Clubs Cigales ou Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

Annexes



Annexe 1

Carte des SEL en PACA

Annexe 2

Carte des MC en France et dans le monde

Annexe 3

Flyers présentant la Roue (MC du Vaucluse), le Galléco (MC d'Ille-et-Vilaine)
le SOL Violette (MC de Toulouse)

Annexe 4

Exemple de Charte : la Charte de la MC du Vaucluse « La Roue »

Annexe 5

Rapport pour la délibération sur l'Economie de proximité du Conseil
Régional de Rhône-Alpes de Décembre 2012

Annexe 6

Liste de Monnaies Complémentaires (MC) en France



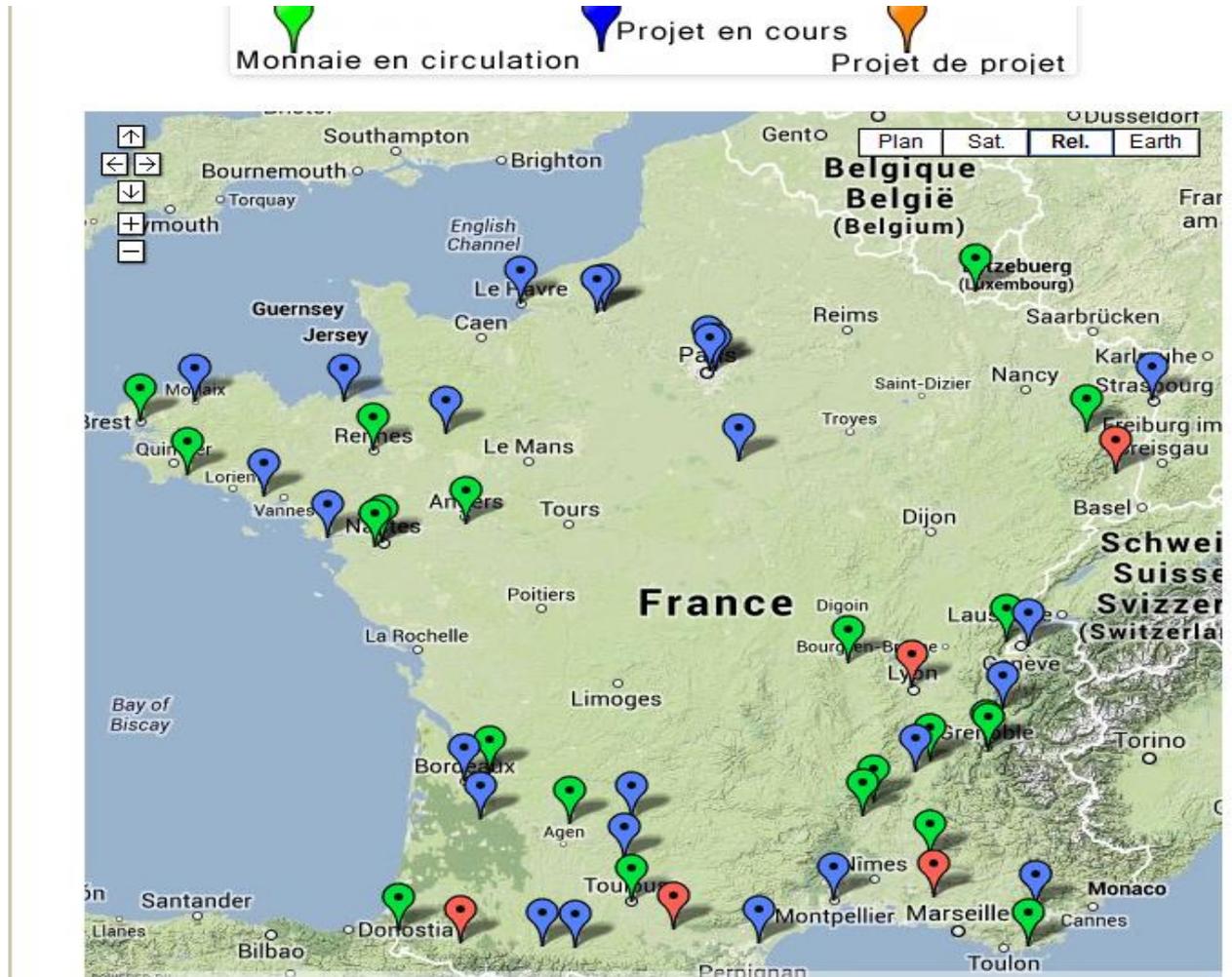
Annexe 1 : carte des SEL en PACA

2012: 780 Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) recensés en Provence-Alpes-Côte d'Azur

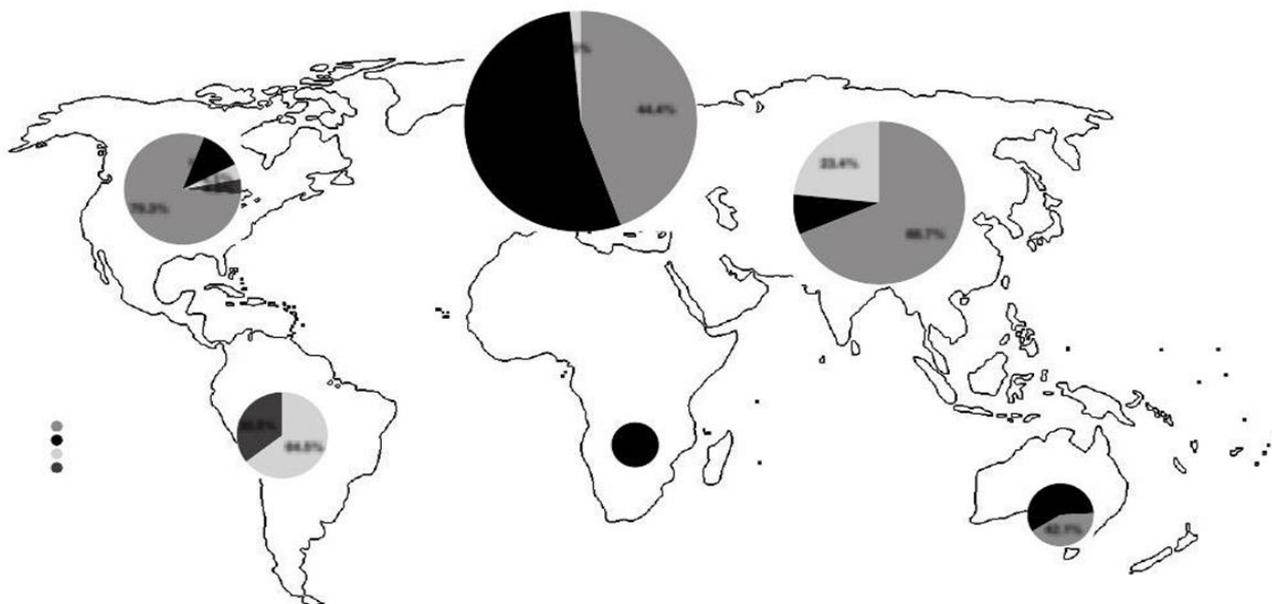
Source: Base de Données des Initiatives Economiques et
Solidaires (BDIS)



Annexe 2 : Cartes des MC en France et dans le monde



Source : <http://monnaie-locale-complementaire.net/france>



Annexe 3 : Flyers présentant la Roue (MC du Vaucluse), le Galléco (MC d'Ille et Vilaine), le SOL Violette (MC de Toulouse).

**POUR UNE ECONOMIE
COOPERATIVE ET SOLIDAIRE**

Une solution locale

**LA ROUE
EN PROVENCE**

**MONNAIE LOCALE
COMPLEMENTAIRE**



S.E.V.E.

Système d'Echanges pour Vitaliser l'Economie
Mas la Certsaie
1654, route de Saint Didier
04210 LE DEAUCET
Courriel : contact@laroue.org
Contact : 07 81 47 59 66
Site : www.laroue.org  : @laroue84


Association Loi 1901 Déclarée le 8 mars 2011

**LA ROUE
EN PROVENCE**

POURQUOI UNE MONNAIE LOCALE ?

Pour développer un système économique plus respectueux de l'être humain et de son milieu naturel.

Un système qui :

- Met l'économie au service de l'homme et de la planète
- Favorise la solidarité, par la création d'un réseau coopératif
- Réalise l'économie locale
- Soutient des projets locaux d'intérêt commun
- Réduit l'impact écologique
- Réduit les déplacements inutiles (circuits courts)
- Permet de consommer autrement

Avec les soutiens





OSONS LA ROUE

Donnons du sens à nos échanges

Faisons un geste simple pour l'environnement

Favorisons la transition économique

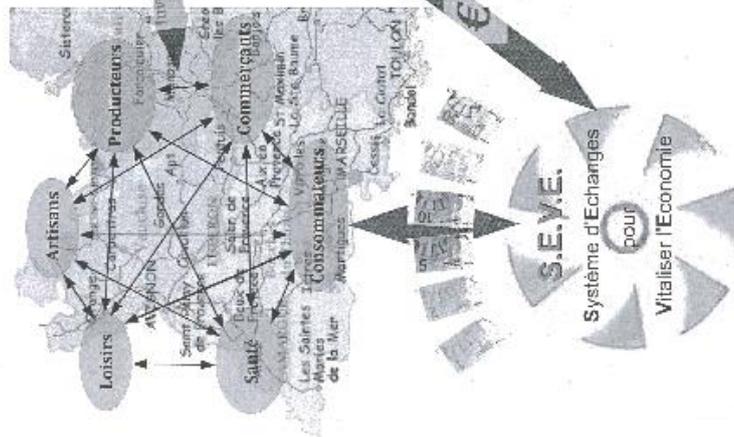
Soutenons l'investissement éthique

Desserrons les contraintes monétaires

Osons la Roue pour construire un système économique basé sur la coopération et dans lequel les moyens d'échanges (la monnaie) sont détenus par les acteurs du réseau.

Les adhérents de l'Association SEVE, ainsi que les utilisateurs de la Roue s'engagent à respecter les valeurs et les actions communes énoncées dans la charte.

RESEAU COOPERATIF et SOLIDAIRE EN PROVENCE

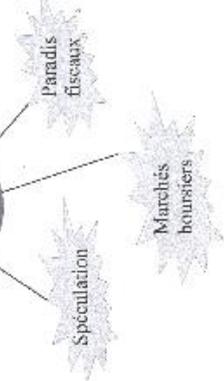


L'association SEVE met en place le réseau coopératif et organise la mise en circulation des Roues.

Pendant que les Roues circulent dans le réseau coopératif, les Euros sont déposés à la NEF. Ce dispositif permet de dédoubler la masse monétaire en circulation dans notre région.



Circulation interdite dans les 2 sens



La NEF est une banque éthique où les fonds sont gérés de façon transparente et utilisés pour financer des projets locaux respectant l'humain et son milieu naturel.

Comment ça marche ?

Notre monnaie locale s'appelle « **la Roue** »
1 Roue vaut 1 euro
 Elle se présente sous forme de bons d'échange d'une valeur de : 1, 2, 5, 10, 20 et 50 roues.

Des particuliers (cotisants) acquièrent des Roues contre des euros, auprès de relais distributeurs ou des membres du réseau. (voir liste sur le site www.laroue.org).

Ils les dépensent auprès de professionnels, les acceptant (producteurs, artisans, professions libérales, commerçants, associations etc...), (une affichette « **ici nous acceptons la Roue** » est visible chez tous les partenaires du réseau).

Les professionnels les enregistrent et les manipulent comme si c'étaient des euros. Le rendu de monnaie se fait en euros et/ou en Roues.

Seuls, les professionnels adhérents, peuvent échanger des Roues contre des Euros.

Tous les 6 mois les Roues perdent leur validité. Pour récupérer cette validité, les détenteurs de Roues à échéance, doivent faire apposer un tampon (date).

Cette opération permet à l'association de vérifier le fonctionnement du système et de contrôler la circulation des Roues.

ADHESION - COTISATION :

- Personne physique : 15€
- Personne morale : 20€
- Etudiant, chômeur : 5€
- Accepte les dons, subventions...

LE GALLÉCO, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Je suis un particulier* :

* Particulier = consommateur.

- 1** J'ai un besoin de services locaux. Galléco me propose le moyen de régler tout ce que j'ai besoin d'acheter ou de louer.
- 2** Je change des euros en Galléco : on a des bureaux particuliers ou dans les bureaux de change.
- 3** Galléco m'arrive dans mon portefeuille, je suis prêt à l'utiliser.
- 4** Galléco m'arrive dans mon portefeuille, je suis prêt à l'utiliser.

Je suis un prestataire* :

* Prestataire = commerçant, artisan, producteur, travailleur indépendant, association...

- 1** Je suis prêt à recevoir des euros de la part de mes clients.
- 2** Je suis prêt à recevoir des euros de la part de mes clients.
- 3** Je reçois un paiement en Galléco de la part de mes clients.
- 4** Je reçois un paiement en Galléco de la part de mes clients.
- 5** Je reçois un paiement en Galléco de la part de mes clients.

Tous ensemble, on décide comment on utilise notre monnaie !

Plus d'informations sur : www.galleco.fr

06 78 00 40 47
LES NUMÉRIQUES
2007 2008
2013

LES SOLS-VIOLETTE

UNE ÉCONOMIE LOCALE ET HUMANISTE

Payer en Sols-Violette, c'est soutenir une production écologique et solidaire et participer au développement d'une économie de proximité pour Toulouse et ses environs

UNE ÉCONOMIE ACTIVE ET SOLIDAIRE

Avoir des Sols-Violette, c'est avoir épargné l'équivalent en euros sur un livret d'épargne solidaire. Ces euros servent à financer des projets solidaires et à aider des personnes en difficulté financière (microcrédits, prêts à taux zéro...)

POUR UNE ÉCONOMIE RÉELLE

Payer en Sols-Violette, c'est réduire la capacité des marchés financiers à spéculer. Le Sols-Violette ne peut servir qu'à échanger des biens et des services en région toulousaine.

Rejoindre Le Choeur Des SOLISTES

1/ DEVEZ-VOUS ADHÉRER ?

Comité Local d'Animation du Sol
www.sol-violette.fr

2/ CHANGEZ VOS EUROS EN SOL-VIOLETTE

LES BANQUES PARTENAIRES

Crédit Municipal (29 rue des Lois - Toulouse)
Crédit Coopératif (16 rue Raymond IV - Toulouse et bien d'autres à venir...)

LES COMPTEURS D'ÉCHANGE

Éric et Chloé (22 rue Puyolère et 29 rue Gambetta)
Le local du 36 (36 rue Bernard Mulié)
Folies Saisons (197 route de Saint-Simon)
Terra Nova (18 rue Gambetta)
Le vélo Sentimental (12 bd Bonrepos) et bien d'autres déjà...

LA TERRE, LES FEMMES, LES HOMMES ET LES ENFANTS

VENUS ET À VENIR VOUS REMERCIENT

06 50 48 85 53
solistes@sol-violette.info
www.sol-violette.fr

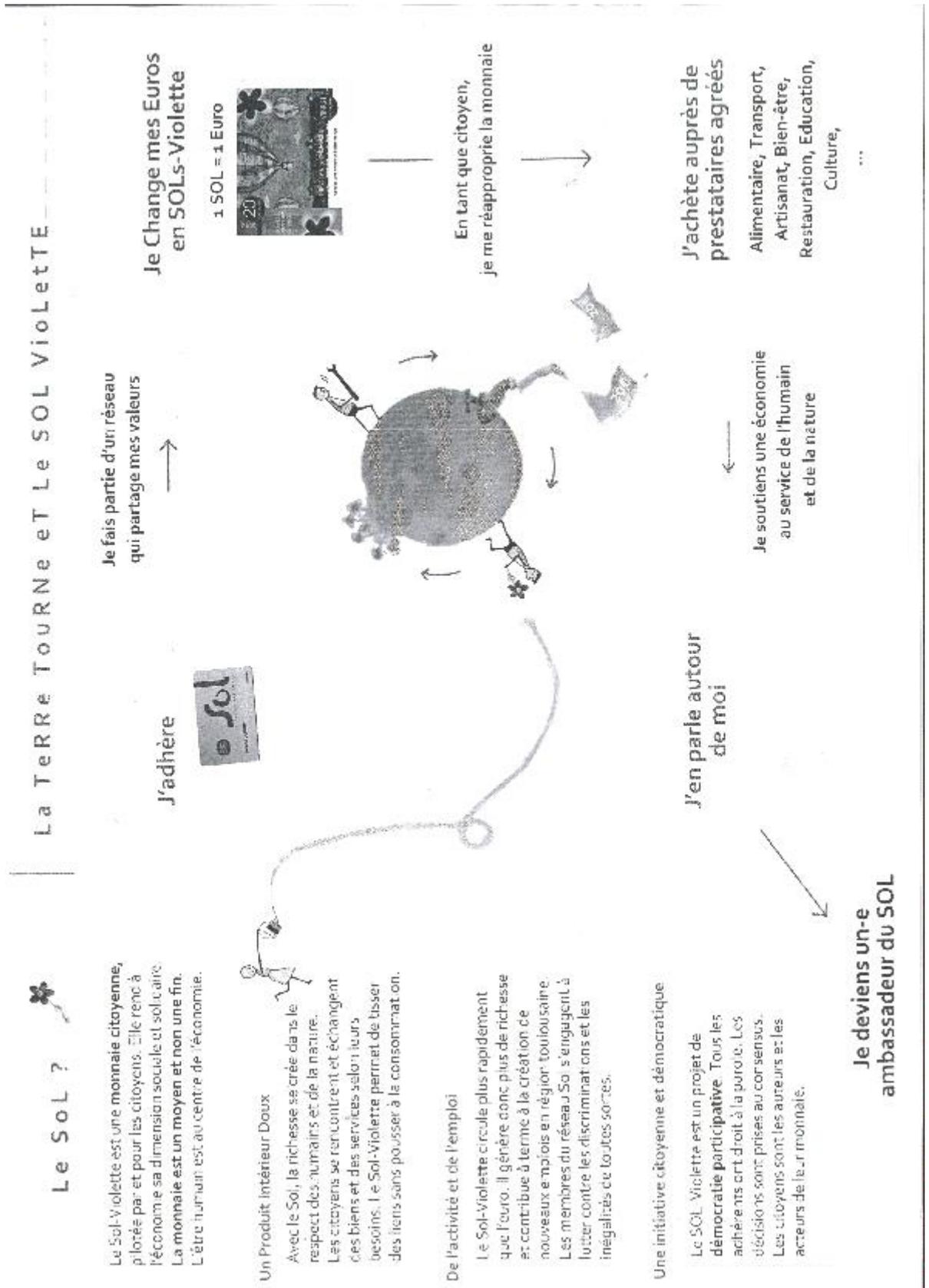
Ce projet est soutenu par

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LES CLÉS DU SOL

(solistes)

La monnaie citoyenne de Toulouse



Annexe 4 : La Charte de la MC du Vaucluse « La Roue »

CHARTRE – Association S.E.V.E.
Système d'Échanges pour Vitaliser l'Économie
MAS LA CERISAIE
1654, Route de St Didier – 84210 LE BEAUCET

- Les adhérents à l'Association S.E.V.E. se rassemblent autour de valeurs et d'actions communes exprimées ci-dessous et déclarent leur adhésion à celles-ci.
- Œuvrer pour une économie locale et régionale afin de permettre aux entreprises et aux citoyens locaux de faire face à la dislocation économique et sociale et pour la relocalisation de certaines activités.
- Favoriser la mutation de l'économie en valorisant l'économie réelle plutôt que celle basée sur la spéculation, afin qu'elle soit au service de l'être humain et de son environnement naturel.
- Contribuer à initier une évolution de l'économie, permettant de répondre aux besoins de tous les citoyens et de contribuer à l'équilibre des écosystèmes, en rejetant l'idéologie productiviste et le dogme de la croissance illimitée.
- Inciter les entreprises et les consommateurs à mettre plus de conscience dans la façon de produire et de consommer pour une meilleure contribution au bien commun, en tenant compte des préoccupations éthiques.
- Envisager le bien-être individuel comme indissociable du bien-être collectif.
- La monnaie complémentaire mise en place par l'association SEVE, ne permet pas sa thésaurisation, son rôle est de dynamiser les échanges.
- Développer la coopération entre les adhérents: entre particuliers et entreprises; entre entreprises et entreprises, en donnant un sens aux dépenses, aux choix de consommation et en remettant l'Humain au centre de l'économie.
- Lutter en faveur de la justice sociale, de la réduction des inégalités, en cultivant le respect de soi-même et de l'autre, indifféremment de sa position sociale, sa culture, sa religion.
- Nous nous engageons à participer individuellement et collectivement à la mise en œuvre de cette coopération au travers des réflexions et des actions menées dans le réseau dans un esprit d'ouverture et de solidarité que chacun s'efforcera de développer.
- « S'engager » signifie que : chaque personne physique ou morale membre de l'association agit de son mieux « en son âme et conscience ».

Nom :
Fait le

signature et ou cachet

Annexe 5 : Rapport et délibération sur l'Economie de proximité du Conseil Régional de Rhône-Alpes de Décembre 2012

ECONOMIE DE PROXIMITE

RAPPORT ET DELIBERATION

***Assemblée Plénière du Conseil Régional de Rhône-Alpes
du 13 Décembre 2012***

Rapport

**EMPLOI, ECONOMIE, ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE, INNOVATION SOCIALE**

Rapport n° 12.04.677

Pour se battre plus efficacement contre la crise, **soutenir l'économie de proximité** est un enjeu essentiel pour la Région. L'économie de proximité se compose de secteurs d'activité créant sur le territoire de la richesse à usage local. Avec l'artisanat et l'économie sociale et solidaire, mais aussi le commerce et les très petites entreprises (TPE) à ancrage local, Rhône Alpes bénéficie d'un tissu au potentiel considérable, dont le développement doit être toutefois mieux accompagné. Représentant une part majoritaire des emplois et de la valeur ajoutée créée sur le territoire, **complément indispensable de l'industrie**, les entreprises de l'économie de proximité sont encore trop souvent éloignées des dispositifs mis en place par les politiques économiques.

Le Conseil Régional a fait de l'économie de proximité un des axes majeurs de sa **stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2011-2015** (SRDEI) (délibération n° 11.04.101 des 24 et 25 février 2011) à travers le levier « *impulser une démarche nouvelle en direction de l'économie de proximité* ». Ce levier est indissociable des autres leviers sociaux, humains, sociétaux et territoriaux de la SRDEI. Par le caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois, l'économie de proximité peut non seulement contribuer à atténuer les soubresauts de la vie économique, mais aussi **développer l'emploi** accessible au plus grand nombre, absorber plus facilement les chocs de la conjoncture mondiale, renforcer la cohésion sociale, réduire l'empreinte écologique des activités et développer de meilleures réponses aux besoins des rhônalpines et rhônalpins, au plus près de leur lieu de vie (voir annexe 1- l'économie de proximité et sa place dans les politique régionales).

Par nature très fragmentée et peu visible, l'économie de proximité a besoin d'être **mieux orientée et mieux appuyée** localement dans son développement. Pour ce faire, les acteurs publics ont à mettre en œuvre des **stratégies de coopération** thématiques et régionales plus globales et plus opérationnelles. Avec ses partenaires publics et socio-économiques, et au regard de son rôle de coordination des politiques économiques, le Conseil Régional souhaite mieux assurer le lien entre le développement économique local et les solidarités régionales. Il est le garant des équilibres d'ensemble entre les territoires dont les capacités et les ressorts de développements sont inégaux. Sa responsabilité est donc forte pour contribuer à des stratégies de développement économiques locales et régionales.

A l'aube d'une nouvelle étape de la décentralisation, la Région Rhône-Alpes souhaite, avec cette délibération sur la politique régionale en faveur de l'économie de proximité, valoriser pleinement la contribution des acteurs du local au développement économique et à l'emploi ; elle propose une forme renouvelée de construction des stratégies de développement économique local ainsi que des moyens d'appui aux territoires, grâce à la coopération entre les acteurs publics comme entre les acteurs économiques eux-mêmes.

La Région souhaite ainsi renforcer ce levier de la SRDEI afin de mieux **contribuer au développement économique équilibré des territoires** et à la **création d'emplois accessibles à tous**. Le levier « économie de proximité » de la SRDEI sera mis en œuvre selon les trois principes suivants :

I Déployer la démarche régionale économie de proximité en aidant les territoires à poser un autre regard sur leur économie locale dans leur diagnostic et les leviers de développement.

II Mieux soutenir **la dynamique économie de proximité des contrats territoriaux** lorsque cet axe est choisi par les acteurs locaux.

III Articuler davantage les **politiques sectorielles régionales** concourant au développement de l'économie de proximité.

I Déployer la démarche régionale en faveur de l'économie de proximité

I 1 Les acquis des actions régionales en cours

Depuis 2011 la Région et l'Etat testent une approche du développement économique local basée sur les outils d'analyse des moteurs du développement. Cette démarche s'est appuyée sur une formation action, « l'Institut de Management des Pratiques Locales » (IMPL) dédiée au sujet de l'économie résidentielle et développée par l'association des développeurs économiques locaux ARADEL. Elle a accompagné jusqu'ici 9 territoires rhônalpins : le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) Bassin de vie de Bourg en Bresse, le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat, l'agglomération du Pays Viennois, le PNR des Bauges, le CDDRA du Faucigny, le CDDRA du Haut Bugey, le CDDRA du Bugey, le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) Grotte Chauvet, et un diagnostic a été réalisé pour le Grésivaudan.

Elus, techniciens et partenaires du territoire se rassemblent pour produire un diagnostic ; ils le confrontent avec les autres territoires lors de sessions collectives. Ils partagent ensemble une analyse des moteurs de leur développement et construisent un projet économique intégrant de nouveaux indicateurs de richesse du territoire. En parallèle, la Région a réalisé un diagnostic régional sur « l'état des lieux de l'économie résidentielle en Rhône Alpes ». Celui-ci a identifié à l'échelle de la région le poids et le potentiel de développement de cette économie et les différents modèles de développement des zones d'emploi de la Région. 5 modèles assez distincts se dégagent clairement de cette analyse, pour des résultats en matière de richesse économique produite et d'emplois locaux générés très différents (voir annexe 1).

Ces différents profils attestent des leviers que peuvent mobiliser des territoires avec une forte base productive, ou une base résidentielle avec fort profil touristique, ou encore une consommation locale avec production locale faible. L'analyse permet d'identifier en parallèle les risques que comportent une économie locale trop fortement dépendante d'un seul moteur de développement (industrie ou tourisme par exemple), pour l'emploi local et la cohésion sociale notamment. Les territoires au profil équilibré ne sont pas nécessairement ceux produisant le plus de richesse, mais ceux combinant plusieurs moteurs ayant ainsi une plus forte capacité à s'adapter aux différents chocs économiques. On compte par

exemple 80 000 € de richesse locale produite pour un emploi de proximité sur telle zone d'emploi, alors qu'il en faut plus de 170 000 € pour une autre.

1 2 L'aide aux territoires dans la formulation de stratégies liées à l'économie de proximité

Cette première expérience, mise en débat avec de nombreux territoires de Rhône-Alpes lors des premières rencontres de l'économie de proximité en mai 2012, a permis de valider l'intérêt de cette approche et la pertinence du diagnostic rendu possible autour des moteurs du développement. L'objectif est de **faire bénéficier de cet accompagnement tous les territoires de Rhône-Alpes qui en auront exprimé le souhait**, selon une maille qui relèvera de leur spécificité et selon les modes de contractualisation régionaux : CDDRA (Contrats Durables de Développement Rhône Alpes), CFAC (Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité), PNR (Parcs Naturels Régionaux) ou territoires en politique de la ville.

Les premiers échanges développés entre les territoires et la Région ont également démontré la forte valeur ajoutée de l'information, de la capitalisation et de l'animation régionale, en lien avec les niveaux départementaux et intercommunaux.

Sur la base du programme démarré avec l'appui d'ARADEL, l'association des développeurs économiques locaux en Rhône Alpes, pour la période 2011-2013, l'action sera poursuivie au-delà de cette période pour mettre en place progressivement des démarches communes de développement de l'économie de proximité. Ceci se développera selon les objectifs suivants :

1. Consolider la fonction **centre de ressource régional de l'économie de proximité** :
 - Poursuivre et développer **la gouvernance régionale de la démarche** avec les principaux acteurs réunis autour d'un comité de pilotage régional pour le développement de l'économie de proximité. Ayant déjà conduit la démarche depuis 2011, celui-ci poursuivra les travaux du comité de pilotage dont la composition actuelle est très transversale : Région, Etat, consulaires, réseaux du développement économique. Les partenaires sociaux seront progressivement invités à rejoindre les échanges de ce comité de pilotage.
 - Animer un forum régional annuel « **les rencontres de l'économie de proximité** ». Visant à capitaliser sur le retour des premières expériences des territoires et diffuser le diagnostic régional, cette journée d'échange pourra s'articuler avec d'autres cadres d'échange en lien avec les réseaux sectoriels régionaux.
 - Concevoir des « **cahiers de l'économie de proximité** » et les mettre à disposition des territoires pour aider à appréhender ces enjeux dans la préparation d'un diagnostic et d'un programme d'action.
 - Pérenniser la **lettre de veille mensuelle**, testée dès 2012 sous la forme d'une « newsletter » collaborative, avec la contribution des structures représentées au comité de pilotage et des territoires rhônalpins.
2. Poursuivre le programme de **formations actions des territoires sur l'économie de proximité**
 - Lancer la **3^{ème} session de formation-action IMPL** pour 5 nouveaux territoires fin 2012, portant à 13 le nombre de territoires qui auront été accompagnés d'ici 2013 en Rhône Alpes. Seront particulièrement visés des territoires en train de préparer leurs nouveaux conventionnements avec la Région (Chartes).
 - **Faire évoluer le dispositif de formation-action** vers une plus grande mutualisation du portage et des compétences entre les partenaires régionaux et territoriaux, avec un cahier des charges commun de diagnostic permettant de dégager les enjeux et leviers d'actions possibles, et un accompagnement collectif mutualisé entre les territoires.
 - **Faire émerger des outils de soutien à l'expérimentation et à l'évaluation et encourager les échanges entre territoires urbains et ruraux** autour d'enjeux et de projets communs (mobilité, télétravail, circuits courts...)

II Mieux soutenir la dynamique de l'économie de proximité dans les contrats territoriaux

L'économie de proximité est déjà présente dans les programmes d'action des CDDRA et des CFAC : entrepreneuriat, artisanat, commerce, ESS, auxquelles s'ajoutent les actions des Projets stratégiques agricoles et de développement rural (PSADER), et les actions tourisme des contrats. Mais ces actions sont le plus souvent traitées de manière cloisonnée et articulent peu les différents moteurs de l'économie de proximité : économie productive, économie résidentielle, économie publique, revenus sociaux. Au-delà des démarches de diagnostic partagées avec les territoires, le Conseil Régional souhaite favoriser, dans les champs relatifs à l'économie au sein des CDDRA et des CFAC, des stratégies plus globales de développement. Une même dynamique doit pouvoir inspirer les stratégies régionales propres aux Chartes des PNR ainsi qu'aux territoires en politique de la ville, tout en permettant aux territoires d'expérimenter leurs propres démarches en fonction des priorités choisies localement.

Cette orientation se fait en lien avec la délibération de mars 2012 relative aux « Contrats de Développement Durable de Rhône Alpes – Evolution des modalités opérationnelles », afin de renforcer des éléments de stratégies plus resserrées pour chaque territoire, et d'assurer une prise en compte des spécificités des territoires.

II 1 Gouvernance et ingénierie locale

La maille territoriale d'un CDDRA, d'une CFAC, d'un PNR ou d'un territoire en politique de la ville permet de mobiliser de façon transversale les différents acteurs du développement du local. Elle doit permettre de partager des stratégies locales plus transversales et éviter le développement d'actions trop sectorisées par des acteurs intervenant sur l'économie de proximité tels le tourisme, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'ESS... La Région souhaite contribuer ainsi au rééquilibrage des différents moteurs du développement d'un territoire, pour agir de façon complémentaire notamment sur les volets productif et résidentiel de l'économie.

- Les acteurs des CDDRA, CFAC, PNR et territoires en politique de la ville seront encouragés à **élargir leurs partenariats économiques** pour l'élaboration de leurs stratégies. La contribution des acteurs de l'économie de proximité sera mieux valorisée, à travers l'implication des Chambres consulaires, réseaux de l'économie sociale et solidaire, sites de proximité, plates-formes d'initiatives, acteurs du tourisme... à l'élaboration du diagnostic et du projet de territoire. Les lieux de dialogue et d'échange des contrats, telles les commissions économie, les commissions inter-thématiques ou encore les Conseils Locaux de Développement seront encouragés à aborder de façon plus croisée les différents enjeux. Les comités d'orientation CREAMIL sur le thème de l'entrepreneuriat constituent un exemple de structuration d'un tel système d'acteurs pour une approche transversale.

- La Région s'engagera par ailleurs de son côté à **articuler plus fortement ses avis régionaux** sur les stratégies et programmes d'actions présentés par les territoires, de façon à porter un regard transversal aux différentes approches sectorielles de l'économie de proximité.

II 2 Adapter les actions des contrats en tenant compte des leviers spécifiques à chaque territoire

L'analyse des territoires par leurs moteurs de développement apporte une nouvelle compréhension socioéconomique des territoires et pourra être utilisée pour faire évoluer la façon dont les diagnostics sont réalisés mais aussi les modes d'intervention des acteurs du développement économique sur les territoires. Les stratégies des territoires seront attendues sur leur capacité à bien combiner les moteurs du développement, à renforcer leur capacité de création, de captation locale et de redistribution de leurs revenus, à travers notamment la création d'emplois locaux. Un territoire bien équilibré,

notamment entre économie productive et économie résidentielle, est en effet plus résilient et doté d'une meilleure capacité de rebond face aux crises économiques.

- La réalisation de diagnostics économiques intégrant un volet économie de proximité, ou de diagnostics spécifiquement sur l'économie de proximité sera recommandée en amont de la préparation des contrats ou au cours de la vie d'un contrat. La méthodologie de conduite de ces diagnostics territoriaux intégrera **des indicateurs utiles à la mesure des moteurs de développement**.

- Les stratégies des territoires sur l'économie de proximité permettront de faire ressortir une réflexion d'ensemble, articulant la spécificité de chaque territoire au regard de ces indicateurs, et les leviers actionnés pour corriger certaines fragilités, ou les déséquilibres entre économie productive et résidentielle.

- Lorsque cet axe est choisi par les acteurs locaux, les actions se positionneront notamment sur les leviers suivants :

- Agir davantage sur la **détection des besoins** en repartant de l'analyse des besoins et potentiels d'activité du territoire et non uniquement de l'offre des porteurs de projet.
- Agir sur le potentiel à **capter de la richesse, à la redistribuer et à la transformer en emplois de proximité**, en fonction notamment de la propension à consommer la richesse localement (par exemple dans certains cas pour lutter contre l'évasion commerciale).
- Mieux **coordonner les actions entre les approches filières et sectorielles** (artisanat, ESS
- commerce, agriculture, services à la personne, tourisme...) **et les approches territoriales**.

Ces éléments peuvent appuyer plus fortement les stratégies de développement des territoires mais ils supposent également une évolution des politiques régionales d'appui, tel qu'on l'abordera ci après.

III Articuler les approches et politiques sectorielles au service de l'économie de proximité

En parallèle à l'accompagnement des territoires, le Conseil régional cherche à augmenter la plus value de ses différentes politiques sur le développement de l'économie de proximité. Pour le Conseil Régional, il s'agit de mettre ses politiques en cohérence lors de leur mobilisation au niveau local, pour renforcer l'interaction et la pertinence entre des champs d'action traités jusqu'à présent séparément. **Cinq enjeux clés d'action s'inscrivant dans des politiques régionales** ont été clairement identifiés lors des travaux préparatoires à cette délibération, comme pouvant avoir les effets de levier les plus forts sur l'économie de proximité : **l'aide à l'émergence et à la création, le développement de la qualité des emplois, les outils fonciers et immobiliers, l'ingénierie financière, la coopération économique**. Ces enjeux seront développés avec un éclairage plus accentué sur l'économie sociale et solidaire, même si l'artisanat, le commerce et les PME/TPE à ancrage local sont pleinement concernés par la plupart des actions.

III 1 Faciliter l'émergence des projets et soutenir la création d'entreprises

Les politiques régionales mettent l'accent sur la création d'activité de façon marquée à travers le levier création de la SRDEI, le contrat sectoriel de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le contrat de progrès pour l'artisanat. L'analyse des moteurs du développement recommande d'agir davantage sur la « détection des besoins » sur le territoire et des potentiels d'activité du territoire ; ces politiques seront naturellement privilégiées dans le cadre de l'économie de proximité.

Structurer l'accompagnement à la création d'entreprise

Les positionnements des opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, recensés par la démarche **CREAFIL** Rhône-Alpes, font ressortir sur beaucoup de territoires un déficit d'opérateurs pour les prestations de « recherche d'idées » et de « détection de projets », cependant que les diverses

phases de l'accompagnement des porteurs de projet et des créateurs sont plutôt bien couvertes. Les comités d'orientation CREAMIL devront favoriser les actions contribuant à ces thèmes, cependant que, de manière générale, ils veilleront à situer leurs plans d'action par rapport aux enjeux de l'économie de proximité de leur territoire.

En ce sens, le savoir-faire et l'expertise portés par la **Plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes** et les sites de proximité, portes d'entrée CREAMIL partout où ils existent, seront valorisées et essaimés pour favoriser l'émergence d'une compétence collective sur ces questions : acteurs de l'ESS, du commerce et de l'artisanat positionnés sur l'émergence de projets, plate-formes d'initiatives dédiées au financement des créations ou reprises d'entreprise en lien étroit avec les besoins identifiés du territoire, etc..

Une attention forte sera portée sur les portes d'entrée CREAMIL : l'animation des réseaux CREAMIL doit leur permettre d'élaborer une connaissance fine des membres de leur réseau, de leur métier, et de leurs services ; en particulier, elles doivent savoir repérer un projet d'entrepreneuriat social et être en mesure de lui proposer une orientation en phase avec ses besoins (accompagnement de projets collectifs, mise en relation avec des réseaux ou filières).

Pour cela les acteurs et réseaux de l'ESS devront réaliser un travail fort de structuration pour clarifier :

- les compétences d'intervention des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises de l'ESS
- leurs périmètres d'intervention géographique.

Des efforts restent à entreprendre notamment entre membres fondateurs de CREAMIL (groupe RARE) et tous les réseaux de l'économie sociale et solidaire pour intégrer pleinement leurs préoccupations : offrir aux entrepreneurs sociaux un accompagnement pertinent à chaque phase de son projet à l'instar de tout autre créateur.

Un travail a été enclenché avec la commission émergence de la CRESS (rassemblant les principaux acteurs ESS agissant sur la création d'entreprises) pour aider les acteurs et les collectivités à avoir une vision claire du panorama des acteurs du soutien à l'émergence et création d'entreprises sociales et solidaires en Rhône-Alpes.

En parallèle, les plans de développement de l'ESS, qui se mettent en place sur les territoires infra-régionaux (agglomérations, intercommunalités, Départements) visent à favoriser et structurer l'accompagnement à l'émergence de projets d'entrepreneuriat social. C'est donc bien dans ses interactions entre l'effort de structuration sur le plan régional mené par les acteurs de l'ESS et les initiatives des acteurs sur les territoires que la question de l'entrepreneuriat social trouvera des réponses opérationnelles pour faciliter son développement.

Dans le cadre du Contrat de Progrès Artisanat et des dispositifs actuels de soutien à la création d'entreprise, un effort particulier sera fait pour mieux identifier les freins à la création et à la reprise d'entreprise par les jeunes artisans, notamment au regard de la formation entrepreneuriale.

Soutenir les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)

Les CAE sont des structures réalisant, sous forme coopérative, le portage salarial d'entrepreneurs autonomes, en phase de test d'activité, de développement et/ou de pérennisation. Les CAE, dans leur triple rôle de lieu de test d'activité, d'accompagnement à la fonction entrepreneuriale et d'acteur économique local à part entière, est un acteur particulièrement contributeur en matière d'économie de proximité.

Les CAE proposent un continuum dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises tant sur la phase ante que post création. Outre un accompagnement personnalisé, elles fournissent aux créateurs d'activité un cadre économique, juridique et social leur permettant de tester leur projet grande nature ; elles permettent à l'entrepreneur salarié au terme de la phase d'accompagnement soit de rester dans la coopérative en devenant sociétaire de cette structure soit de créer sa propre entreprise avec des facteurs de réussite renforcés, grâce à l'accompagnement au sein de la CAE.

En favorisant la réalisation de projets économiques viables, les CAE contribuent à l'articulation des projets de territoires et des projets de vie individuels ; structures de proximité, elles sécurisent les parcours vers l'emploi des créateurs d'activités et favorisent ainsi la création d'emplois non délocalisables ; ainsi elles contribuent au rééquilibrage entre les territoires ruraux et urbains.

La Région favorisera le déploiement des CAE sur les territoires de Rhône-Alpes afin d'aboutir à une couverture géographique du territoire rhônalpin. Ce déploiement s'appuiera sur **un plan stratégique 2020** négocié avec les réseaux de coopératives d'activités de Rhône-Alpes. Ce plan favorisera le déploiement de CAE existantes plutôt que de nouvelles créations, et un travail fort de mutualisation d'outils pour les CAE autour d'un plan de communication, de création de pôles métier, du développement de stratégies de clustering et de renforcement du dialogue social.

Financer la création et le développement des TPE

La Région dans son rôle de coordination du développement économique a mis l'accent sur le **financement des TPE et des entreprises de l'ESS dans leur phase de création** par des outils appropriés (Prêt d'honneur, garantie, prêt participatif, avances remboursables).

La Région favorisera un meilleur lien entre la stratégie de l'action des réseaux de financement et la stratégie économique des territoires. Les outils de financement mis en œuvre par la Région et ses partenaires se veulent complémentaires de la finance classique, et principalement du crédit bancaire. Ils agissent comme effet de levier en renforçant les projets d'entreprises difficilement finançables et qui répondent majoritairement à des problématiques locales. Ils permettent surtout, *in fine*, l'injection de financements supplémentaires dans l'économie locale.

En parallèle, les partenariats avec certains Départements prévoient d'apporter des solutions de couverture pour l'ensemble des territoires de toute la gamme des outils financiers de l'émergence et de la création d'entreprise. Une première expérience concerne la couverture territoriale par les outils France Active Garantie pour les TPE dans l'objectif de mieux coupler les garanties proposées aux prêts d'honneur accordés par les plates formes d'initiative.

En outre, sur les territoires où le **tourisme social et solidaire et les projets agri ruraux** (hors projets soutenus par la Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, DJA) répondent aux enjeux d'économie de proximité, les synergies seront développées entre les différents acteurs de la création (financement et accompagnement) et de faciliter l'accès à l'ensemble de la gamme de financements structurants existants.

Financer l'émergence en ESS

En matière de financement des entreprises sociales et solidaires, le travail mené au sein des deux contrats sectoriels ESS a permis de structurer une palette d'outils de financements aux besoins des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Des efforts restent à faire notamment sur les phases amont des projets d'entrepreneuriat social pour financer l'amorçage de projets à forte innovation sociale. Dans le cadre de la nouvelle programmation sur les fonds européens, la Région favorisera la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans le programme 2014-2020 et appuiera la mise

en place d'un **fonds ESS** (ou fonds associatif) **de capital risque** pour le développement de projets innovants.

Sur les projets d'entrepreneuriat social particulièrement innovants, des efforts devront être réalisés pour articuler plus fortement des outils oeuvrant sur des cibles similaires à des stades différents de maturité du projet. Ces efforts permettront d'optimiser l'ingénierie de mise en œuvre de ces outils mais également de faire office de capteur et d'orientation pour les projets à forte innovation sociale en Rhône-Alpes.

Dans cette optique, il est proposé une évolution du **dispositif régional IDéclic Solidaire « projet »**, voté en Assemblée Plénière en mai 2005. Les objectifs visés par cette évolution, qui n'affecteront pas le budget global mobilisé, sont les suivants :

- élargir le champ du dispositif à **l'entrepreneuriat social**, en lien avec l'évolution du contexte national (loi ESS)
- accompagner des **projets en phase d'émergence**, non matures sur le modèle économique, avec un soutien financier plus réduit et accompagnés de journées de soutien au montage de projets
- **territorialiser l'accompagnement et le suivi** des projets avec la qualification d'accompagnateurs locaux.
- **coordonner la gouvernance** de ce dispositif d'appui avec les dispositifs de soutien aux micro-projets associatifs menés par d'autres acteurs publics et de l'ESS.

Il est également important que les territoires se saisissent des différents outils d'aide à l'émergence et qu'ils puissent s'assurer de la bonne connaissance de ces outils auprès des entreprises de l'ESS, mais surtout auprès des éventuels prescripteurs. De leur côté les principaux acteurs du financement de l'ESS que sont avec la Région la CRESS via la mesure 4.2.3., Rhône-Alpes Active et l'URSCOP doivent s'organiser pour optimiser les efforts de communication et d'outillage de leurs prescripteurs

A terme, ces éléments de structuration de l'accompagnement des acteurs associés à une palette renforcée d'outils de financement s'appuyant dans la mise en œuvre sur des acteurs locaux, devraient permettre à terme de créer en Rhône-Alpes un véritable écosystème de l'innovation sociale mêlant optimisation des outils et accompagnement de proximité. Ces orientations rejoignent en cela les orientations européennes 2014-2020.

III 2 Consolider le développement et la qualité des emplois

Le diagnostic régional sur l'économie résidentielle a révélé la fragilité des emplois sur les territoires à base résidentielle, avec davantage d'emplois précaires, notamment liés à la saisonnalité des territoires touristiques et/ou à forte proportion d'emplois de service, liés à la flexibilité requise dans ce secteur et à la faible assise financière des petites entreprises. Autant un nombre important d'emplois de proximité permet à un territoire d'amortir les effets d'une crise sur l'économie productive, autant ces emplois conservent une vulnérabilité importante vis-à-vis des effets de conjoncture.

En ce sens, la Région peut soutenir les territoires dans la **sécurisation des parcours professionnels** et l'amélioration de la qualité des emplois. En appui sur les diagnostics emploi formation produits par les CTEF, la mise en place progressive des plates formes de sécurisation des parcours professionnels sur les territoires permettra de rendre plus lisible et accessible le soutien régional au renforcement de la qualité des emplois. Les expériences de mutualisation des ressources humaines comme les groupements d'employeurs, la gestion de compétences partagées ou encore les coopératives d'activité et d'emploi pourront être favorisés notamment sur les territoires à forte économie résidentielle, par exemple sur les secteurs des services aux personnes ou le tourisme.

Les entreprises de l'économie de proximité pourront être elles mêmes accompagnées dans la professionnalisation de leur gestion des ressources humaines, à travers le dispositif régional

Sécurise'RA, pour agir sur la qualité de l'emploi sur des secteurs révélés à enjeu. Le dispositif, qui est de plus en plus mobilisé à travers des démarches collectives, est également en cours d'expérimentation auprès des services d'aide à la personne sous statut économie sociale et solidaire, dans le cadre du Contrat Economique Sectoriel ESS..

C'est tout l'enjeu également d'augmenter **la part de TPE dans le Plan PME**, en particulier l'artisanat de production, en lui permettant de bénéficier des outils d'accompagnement en actions collectives. Cet accent donné à la qualité des emplois de l'économie de proximité s'accompagnera d'une **implication régionale et territoriale des partenaires sociaux**, dans la continuité des efforts engagés au sein des CTEF et de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat.

III 3 Mobiliser les projets fonciers et immobiliers au service du développement équilibré de l'économie de proximité

Il est nécessaire de capitaliser à l'échelle régionale les solutions innovantes d'accueil d'entreprises, offrant des possibilités plus grandes de développement économique local et de mutualisation de fonctions entre différents types d'entreprises.

La stratégie foncière de la Région, définie dans la délibération d'octobre 2011, affirme des objectifs régionaux de gestion économe du foncier, en priorisant des opérations de réhabilitation, de densification et de mutualisation. Ce sont les objectifs mis en œuvre dans les avis en tant que personne publique associée aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT), avec leur volet commercial, les Documents d'Aménagement Commercial (DAC), et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Par ailleurs, l'intervention publique sur le secteur du commerce va se transformer à court terme comme le laisse préfigurer l'évolution du dispositif FISAC de l'Etat et le rôle de la Région sera sans aucun doute plus important à l'avenir en matière **d'urbanisme commercial**.

L'intérêt apporté par un regard croisé des acteurs de l'économie de proximité justifie de relier les enjeux de l'artisanat et du commerce aux stratégies d'urbanisme et d'aménagement économiques des collectivités.

- La Région impulsera la mise en place d'un **réseau des acteurs territoriaux actifs sur le développement des stratégies territoriales de développement du commerce**. Cela pourra prendre la forme d'études de cas territoriales, ou une plate forme régionale d'observation de concertation et d'échanges sur l'urbanisme commercial.
- L'avis régional dans les SCOT, notamment dans les DAC, pour les orientations commerciales, et dans les PLU sera précisé et structuré, autour des enjeux de tension entre petit et grand commerce, d'équilibre de localisation de l'artisanat entre centre et périphérie des villes, de recommandations d'aménagement et de gestion économe du foncier.
- La Région favorisera dans les Programmes pluriannuels d'investissement des Etablissements publics fonciers, la reconversion de sites urbains encourageant **mixité et accueil d'activités commerciales et artisanales en centre ville** : réaménagement d'espaces commerciaux et artisanaux, remembrement de cellules commerciales et artisanales.
- La Région soutiendra, en partenariat avec les Chambres de Métiers et d'Artisanat et des acteurs ressources comme le Centre d'Echange et de Ressource Foncière en Rhône-Alpes (CERF), une démarche à l'échelle régionale de **diffusion de connaissances et de bonnes pratiques aux collectivités pour l'immobilier artisanal**, dans l'objectif de développer les échanges entre chambres des métiers et de l'artisanat et les collectivités.

Par ailleurs, **l'accès à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises de l'ESS** demeure un frein important à la création et au développement. A la lumière de projets accompagnés par la Région sur Grenoble, Lyon ou Saint Etienne, l'intervention régionale vise à faire émerger des modèles économiques compatibles avec l'équilibre de ces structures, pouvant constituer de véritables pôles entrepreneuriaux

associant un ensemble de solutions immobilières et de services dédiées aux jeunes entreprises. Les principes suivants :

- Assurer une **gouvernance du projet** qui intègre les valeurs de l'ESS dans les montages et la gestion des opérations immobilières
- Entretenir une **animation pérenne** de ces lieux en coopération avec les collectivités afin de favoriser les pratiques de mutualisations et de coopération des structures accueillies
- Maintenir un principe **de rotation des structures accueillies**, pour les projets d'appui au démarrage de ces structures, dans différents types de locaux du type atelier relais pour artisanat, pépinière ou espace de co-working.
- Encourager les **formes innovantes d'immobilier** favorisant la coopération interentreprises mêlant de l'accueil d'entreprises, d'espaces de ventes mutualisés, des activités économiques de service mutualisés (du type restauration par exemple)

III 4 Appuyer des formes nouvelles d'ingénierie financière

En parallèle aux travaux pilotés à l'échelle nationale et locale sur de nouveaux outils de financement des collectivités, de nombreuses expériences en France et en Europe ont démontré le potentiel de nouveaux outils d'ingénierie financière territoriale pour développer l'économie locale.

Depuis plus de 70 ans en Suisse, 20 ans en Allemagne, une dizaine d'années partout dans le monde, les économies locales et certaines filières professionnelles développent de nouvelles **formes de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale**, dites « monnaies complémentaires », permettant la mobilisation de l'épargne locale. A l'exemple du WIR en Suisse (utilisé par 60 000 entreprises suisses et générant 1,5 milliards de francs suisses d'échanges), les acteurs locaux créent des titres d'échange permettant de mieux capter les richesses sur le territoire et d'orienter la consommation de manière vertueuse pour l'économie de proximité. En Rhône-Alpes, la dynamique est forte, en parallèle à l'ouverture de la place d'échange (Hub) visant à mobiliser différentes ressources financières pour le financement des PME locales : projet de société de financement local visant la relocalisation de l'épargne (Val de Drôme), dispositif *Prêt de chez moi* lancé par la NEF (Grand Roanne avec le soutien de la Région) pour créer un circuit court financier local impliquant les citoyens, etc,....

Pour encourager la relocalisation de l'économie, près de 15 expériences de monnaies complémentaires à l'Euro sont ainsi en cours en Rhône Alpes pour environ une centaine en France, à vocation très sociale comme les Accorderies de Chambéry ou de Die ou à vocation beaucoup plus économique comme la Mesure à Romans, l'Eco à Annemasse ou encore le E-Barter en région.

Tous les travaux montrent que ces monnaies complémentaires peuvent s'intégrer parfaitement aux circuits monétaires classiques, en total respect des législations fiscales, sociales et bancaires en vigueur. Elles ont un effet de pédagogie active et de stimulation de l'économie locale, en accélérant et en relocalisant les échanges. Elles permettent à des acteurs économiques de mieux amortir les chocs économiques, en fluidifiant leur trésorerie et en accélérant les échanges tout en les relocalisant.

Après une phase d'observation en 2012, la Région décide de **soutenir le développement des nouveaux supports d'échange économique et favoriser la coordination et la mutualisation des expériences.**

Les principes d'intervention sont les suivants :

- **Aide au démarrage de projets** de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, à travers un appui financier ponctuel au fonctionnement la première année, permettant d'amorcer un tour de table avec des partenaires locaux publics et privés ; le dispositif Idéclic Solidaire projet remanié dans cette présente délibération sera notamment mobilisé pour ce faire. Il favorisera la diversité des

expériences (monnaies sociales, monnaies marchandes), la meilleure répartition de celles-ci sur le territoire régional et l'interconnexion des projets entre eux. 5 projets seront aidés par an environ parmi les plus prometteurs.

- Contribution à **la mise en réseau des expériences** de monnaies complémentaires et d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, par des rencontres régionales annuelles des porteurs rhônalpins et de leurs partenaires, ainsi que les porteurs français et étrangers les plus innovants et les acteurs de la recherche centrés sur ces objets. Cette mise en réseau régionale permettra d'identifier les mutualisations possibles entre les différentes expériences. Elle inclura un volet évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces expériences. Elle pourra être également un levier de promotion de Rhône Alpes, terre d'innovation en ingénierie financière.
- Expérimentation de l'usage d'un outil de type monnaie complémentaire comme **support à une politique régionale**. De fait, des supports comme la carte M'Ra ou la carte OURA ont déjà presque tous les attributs d'une monnaie complémentaire ; le savoir faire développé auprès des expériences françaises et étrangères, et notamment celles portées par les collectivités locales (Nantes, Toulouse, région Bretagne...) permettra de guider la Région dans un test à ce sujet courant 2013.

III 5 Encourager des démarches innovantes de coopération économique

Les dynamiques de coopération ont fait le succès de la plupart des pôles de compétitivité et clusters en France et particulièrement en Rhône-Alpes. L'économie de proximité est moins outillée pour développer de telles pratiques. Malgré le peu de distance géographique entre les acteurs, les cloisonnements sectoriels et culturels sont souvent forts. La Région contribue aujourd'hui au développement de pratiques coopératives locales à travers le management de centre ville, les pôles territoriaux de coopération économique, le développement des circuits courts ; elle souhaite accentuer ces efforts.

Diffuser les expériences de Management de centre ville

Le **Management de centre ville** est une méthode de développement local visant à revitaliser un centre ville à travers ses activités artisanales, commerciales et publiques, à améliorer sa performance et à préparer son développement futur. Il a pour objectif de rassembler les acteurs du centre ville (ville, commerçants, habitants, propriétaires...). Il s'inscrit dans les principes de développement de l'économie de proximité tels que portés par le Conseil Régional.

Les trois principes qui la structurent sont :

- Un partenariat entre les acteurs publics, les entreprises et acteurs associatifs
- Un diagnostic partagé incluant le positionnement des activités du centre ville à l'échelle du territoire et des territoires voisins.
- Une démarche qualité, un plan stratégique pluriannuel et un plan d'action.

Plus de dix sites en Rhône Alpes partagent aujourd'hui cette dynamique de par l'expérience développée par la DIRECCTE avec le soutien des consulaires et des collectivités. Près de quinze autres sites souhaitent la rejoindre. On dénombre plus de 1000 démarches similaires en Europe . Le Conseil Régional participe à l'animation régionale de la démarche avec la DIRECCTE, les Chambres Consulaires et les sites engagés, en lien étroit avec la démarche IMPL.

La Région affirme son intérêt et son soutien pour la démarche Management de centre ville à travers les axes suivants :

- Co-animation du **comité de pilotage régional** Management de centre ville, en lien avec le comité de pilotage régional pour le développement de l'économie de proximité.
- Aide à la mise en réseau des démarches en cours à travers une information diffusée aux CDDRA, CFAC, PNR et territoires en politique de la ville sur la dynamique Management de centre ville.

- Travail en commun avec l'Etat dans le cadre de **l'évolution du dispositif FISAC** pour une plus forte intégration de la dynamique Management de centre ville et un soutien adapté aux actions collectives commerciales et artisanales.
- Promotion de la démarche dans les **espaces de coopération européenne de la Région** : Quatre Moteurs, Eurorégion, Euromontana.

Promouvoir les coopérations via les Pôles Territoriaux de Coopération Economique et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

A l'instar de la structuration d'avantages concurrentiels à travers des initiatives de coopérations multiples (pôles de compétitivités, clusters, grappes), les acteurs de l'économie sociale et solidaire expérimentent sur les territoires des stratégies de coopération allant du simple effet réseau à la mutualisation d'outils interentreprises. Certains vont jusqu'à la création de débouchés économiques communs fruit d'une stratégie partagée.

Cette émulation autour des pratiques collaboratives entre entreprises s'est concrétisée, sur le plan national, lors de l'appel à candidature sur les **Pôles Territoriaux de Coopération Economique** lancé par le Labo ESS, le CNCRES, le COORACE et le RTES¹. Quatre PTCE ont été labellisés en Rhône-Alpes.

Ces projets, d'origines diverses et ayant chacun leur spécificité, inscrits dans la structuration en réseau de l'ESS, partagent des logiques communes : la recherche de coopérations territoriales entre acteurs de l'ESS, entreprises locales et acteurs de l'économie de proximité, la valorisation et l'hybridation de diverses ressources dans la réussite des projets locaux, la relocalisation d'activités au travers de circuits courts ou d'innovations sociales pour répondre à des besoins non satisfaits.

La Région a manifesté très tôt sa volonté, avec ses partenaires régionaux que sont la CRESS et le COORACE Rhône-Alpes, d'encourager cette dynamique de coopération qui place la réponse aux besoins sociaux locaux et les exigences économiques et écologiques au coeur de leurs stratégies de développement. Pour cela, une animation régionale s'est mise en place pour favoriser les échanges entre ces projets rhônalpins, labellisés ou non, pour initier un travail de mutualisation et de coopération régional.

En parallèle et depuis plusieurs années se sont implantées, en Rhône-Alpes, une vingtaine de SCIC, **sociétés coopératives d'intérêt collectif**, qui produisent des biens et des services en réponse à un besoin collectif, identifié sur un territoire, et ce dans tous les secteurs : depuis la cantine scolaire, jusqu'au traitement du bois, en passant par la professionnalisation de la filière agro-alimentaire ou le studio d'enregistrement. La Région Rhône-Alpes participe elle-même à ce jour au capital de deux SCIC : Enercoop (au titre de la politique énergie) et Alpes Auto Partage (au titre de la politique Transports). La SCIC est une entité économique fondée sur une logique de développement du territoire associant partenaires privés, publics et collectivités territoriales : une société coopérative d'intérêt collectif associe autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs...) et des contributeurs (associations, collectivités, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire (géographique ou sectoriel).

Les SCIC accélèrent la dynamique et fédèrent des acteurs jouant un rôle complémentaire dans une filière elles permettent d'associer les collectivités locales jusqu'à 20 % du capital, leur donnant la possibilité d'avoir un rôle d'impulsion, d'arbitrage ou d'accélérateur de ce maillage territorial. Le mode de

¹ Labo ESS : think tank de l'ESS présidé par Claude Alphandéry, CNCRESS : conseil national des chambres de l'ESS, COORACE : fédération d'acteurs de l'insertion et de l'emploi, RTES : réseau des territoires de l'économie solidaire, regroupe plus de 100 collectivités.

gouvernance de la SCIC permet de coupler l'objet d'intérêt collectif et d'utilité sociale, avec les impératifs économiques en accordant une voix à chacun des associés.

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région **soutiendra l'émergence et le développement de Pôles Territoriaux de Coopération Economique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif**, ainsi que la promotion de ce statut auprès des collectivités locales rhonalpines.

Favoriser la capitalisation, l'échange de bonnes pratiques et l'essaimage entre territoires

En matière d'économie sociale et solidaire, de nombreux territoires commencent à développer une véritable stratégie de développement sur ce secteur. A travers ses différentes formes de partenariat avec les territoires, la Région cherche à partager des stratégies communes sur le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pour cela, la Région et les collectivités locales doivent pouvoir se doter d'espaces communs de réflexions et de partage permettant des confronter les logiques régionales et les réalités ou spécificités locales.

Au-delà des gouvernances propres à chaque territoire sur leur plan de développement de l'ESS, la Région, en partenariat avec la CRESS Rhône-Alpes, et dans son rôle de coordination de l'action économique, **renforcera l'animation régionale** et développera des espaces de travaux pour faciliter les échanges de bonnes pratiques, l'essaimage et la capitalisation collective sur les politiques ESS.

Promouvoir l'ESS dans les territoires

Dans le cadre du contrat économique sectoriel, la Région a décidé de mettre en place avec l'Etat et la CRESS Rhône-Alpes, une stratégie partagée pour assurer la **promotion de l'économie sociale et solidaire**. Celle-ci vise à la mise en place d'un un partenariat formalisé visant à développer et mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes des outils pour promouvoir l'ESS auprès de cibles différenciées.

Par un programme d'actions communes, il s'agit de créer des synergies entre des événements différents en mutualisant les messages et les moyens pour plus d'efficacité. Cette stratégie se décompose de la manière suivante :

* un **volet d'animation** tout au long de l'année des acteurs ESS à travers l'animation des plateformes de l'outil **Rhône-Alpes Solidaires** (animation éditoriale, développement des partenariats, déploiement d'une boutique en ligne). <http://www.rhone-alpesolidaires.org/> -

* un **volet Événementiel** comprenant les éléments suivants :

- une offre « entreprendre autrement » dans le cadre du Salon Des Entrepreneurs de Lyon **Rhône-Alpes**
- les Rencontres Solidaires (6^{ème} édition en 2012) en novembre, inscrites au Mois de l'ESS moyenne de 7000 personnes par an sur les 5 éditions passées.
- un Forum de l'emploi solidaire en ESS, en lien avec des manifestations telles que 1 Semaine 1 Emploi de Pôle Emploi ou le Mondial des Métiers

Cette stratégie de promotion s'appuie très fortement sur les acteurs et collectivités locales agissantes sur l'ESS. Aussi, **la Région soutiendra le travail de promotion de l'ESS des territoires dans la mesure où celui-ci sera articulé avec la stratégie régionale partagée.**

Soutenir le maintien et le développement des services sur le territoire

Les besoins restent importants pour soutenir le commerce en milieu rural et organiser des filières de valorisation de productions locales dans une logique de **circuits courts** de production, transformation et

commercialisation de produits agroalimentaires. Les synergies seront renforcées entre les mécanismes de soutien au titre de la politique agricole et des PSADER, des appels à projet expérimentaux lancés dans le Contrat de Progrès de l'Artisanat et les opérations soutenues au titre de l'ESS dans les SCOP par exemple.

En matière **d'action en faveur du commerce**, le E-commerce qui bouleverse les modes traditionnels de commercialisation, constitue à la fois une modification de la place du commerce de proximité dans le quotidien du consommateur et une opportunité nouvelle de développement de clientèles et de services. A l'occasion des actions engagées dans le Contrat de Progrès Artisanat et dans les partenariats avec le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales, en lien avec la politique numérique régionale, ou des démarches expérimentales dans les CDDRA et CFAC qui le souhaitent, la Région appuiera les expériences innovantes de développement des applications numériques à destination commerciale lorsqu'elles pourront opérationnellement conforter l'appareil commercial dans son rôle de levier de la vitalité locale.

De la même manière, **le maintien du commerce en milieu rural et en centres bourgs** associe à la fois la question des services à la population, l'accompagnement de la création d'entreprise par le porteur de projet, et le potentiel né de la typologie du territoire au regard de ses moteurs de développement. Des solutions innovantes doivent être apportées au soutien de ces projets porteurs de création d'activité, d'emploi et de lien social sur des territoires fragilisés.

Enfin le travail de diagnostic engagé en 2012 sur les impacts concrets de la **présence des services publics sur le territoire**, que ce soit en matière d'activités économiques, d'emploi ou de cohésion sociale pourra être alimenté par la présente dynamique autour de l'économie de proximité. Les recommandations issues de cette démarche et validées par l'assemblée régionale seront intégrées dans le plan de travail des instances proposées en chapitre I.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES

Délibération n° 12.04.677

**DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL
ECONOMIE DE PROXIMITE**

Le Conseil régional en sa réunion des 13 et 14 décembre 2012,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2012,

VU le rapport n°12.04.677 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Emploi, économie, économie sociale et solidaire, innovation sociale,

Vu les amendements présentés,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

I Déployer la démarche régionale en faveur de l'économie de proximité

- I-1) développer une fonction régionale de capitalisation sur l'économie de proximité, en diffusant à l'échelle régionale cette approche, des outils méthodologiques et les expériences : cahiers d'information de l'économie de proximité, système de veille régionale, journée régionale annuelle...
- I-2) faire vivre la gouvernance de cette démarche avec les principaux acteurs en pérennisant le comité de pilotage régional pour le développement de l'économie de proximité,
- I-3) lancer de nouvelles formations - action territoriales « agir sur les leviers de l'économie de proximité ».

II Mieux soutenir la dynamique de l'économie de proximité dans les contrats territoriaux

- II-1) encourager l'implication récurrente des partenaires économiques et sociaux dans les territoires autour de l'économie de proximité, pour mieux identifier ses leviers dans les actions territoriales
- II-2) encourager la réalisation de diagnostics économiques qui intègrent des indicateurs utiles à la mesure des moteurs de développement et visent à mieux articuler économie productive et économie résidentielle et services publics.
- II-3) aider d'un commun accord les acteurs locaux qui en feraient la demande, dans les territoires de projet (CDDRA Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes, CFAC Conventions de Fonction d'Agglomération et de Centralité, PNR Parcs Naturels Régionaux, et territoires en politique de la ville) à initier une réflexion d'ensemble sur

- l'économie de proximité et à définir une stratégie précisant comment stimuler les atouts et rééquilibrer les fragilités issues du profil du territoire
- II-4) soutenir des actions dans les territoires de projet qui agissent notamment sur les leviers suivants :
- a) la détection des besoins
 - b) la captation, la redistribution de la richesse locale et la transformation en emplois de proximité
 - c) la coordination entre les approches filières et sectorielles (artisanat, commerce, agriculture, ESS, services à la personne, tourisme...) et les approches territoriales
- III Articulé les politiques au service de l'économie de proximité
- A Faciliter l'émergence des projets et la création d'entreprises
- III-1) Créer du lien entre les outils régionaux de soutien à l'émergence dans le domaine de l'économie de proximité et notamment entre le réseau des acteurs de la création d'entreprise CREAMIL et la politique économie sociale et solidaire
 - III-2) Favoriser le déploiement des coopératives d'activités et d'emplois (CAE) en lien avec leur plan stratégique 2020 de développement
 - III-3) Mieux coordonner les modes d'accompagnement en conseil et en financement des différents porteurs de projets selon les filières d'appartenance, et en lien avec les réseaux CREAMIL
 - III-4) Approuver les transformations des modalités d'intervention du dispositif IDéclic solidaire projet créé par délibération n° 04.05.379 du Conseil régional des 19 et 20 mai 2005 selon les principes suivants :
 - a) Elargissement le champ d'intervention à l'entrepreneuriat social, en lien avec l'évolution du contexte national
 - b) Possibilité d'intervenir sur des projets en phase d'émergence à forte innovation sociale
 - c) Territorialisation de l'accompagnement et du suivi des projets
 - d) Coordination de la gouvernance avec le dispositif d'appui aux microprojets collectifs mené par d'autres acteurs publics.
- B Consolider les emplois et soutenir le développement des entreprises
- III-5) Croiser les diagnostics et stratégies des CTEF (Contrats Territoriaux Emploi Formation) avec les diagnostics sur l'économie de proximité portés le cas échéant par les CDDRA.
 - III-6) Poursuivre le déploiement du dispositif Sécurise'RA dans les TPE, notamment par les actions collectives.
 - III-7) Augmenter la part de TPE, notamment d'entreprises artisanales, dans le plan PME pour atteindre le taux de 50%.
- C Mobiliser les projets fonciers et immobiliers au service du développement équilibré de l'économie de proximité

- III-8) Préciser pour l'artisanat et le commerce les orientations régionales dans les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et les DAC (Documents d'Aménagement Commercial)
- III-9) Impulser la mise en place d'un réseau des acteurs territoriaux actifs sur le développement des stratégies territoriales de développement du commerce
- III-10) Soutenir une démarche régionale de diffusion de connaissance et de bonnes pratiques sur l'immobilier artisanal
- III-11) Soutenir les projets d'immobilier ESS (Economie Sociale et Solidaire) favorisant la coopération interentreprises dans le cadre des contrats territoriaux, qui mettent au cœur du projet une gouvernance en phase avec les valeurs de l'ESS, des modèles de conception immobilière et de gestion locative innovants, et une animation spécifique.

D Appuyer des formes nouvelles d'ingénierie financière

- III-12) Approuver les modalités d'intervention financière en faveur des monnaies complémentaires et outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale :
 - a) aide au démarrage de projets de supports d'échange économique, monnaies sociales, monnaies marchandes et outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale
 - b) mise en réseau des expériences rhônalpines de monnaies complémentaires par des rencontres régionales annuelles
 - c) expérimentation courant 2013 de l'usage d'un outil de type monnaie complémentaire comme support à une politique régionale.

E Encourager des démarches innovantes de coopération économique

- III-13) S'engager dans le partenariat avec l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de région (CCIR), la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat (CRMA) et les collectivités territoriales, dans la dynamique Management de centre ville
 - a) Co-animation du comité de pilotage régional Management de centre ville.
 - b) Aide à la mise en réseau des démarches en cours à travers notamment une information diffusée aux CDDRA, CFAC, PNR et territoires politique de la ville sur la dynamique Management de centre ville.
 - c) Travail en commun avec l'Etat dans le cadre de l'évolution du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).
 - d) Promotion de la démarche économie de proximité et management de centre ville dans les espaces de coopération européenne de la Région (Quatre moteurs, Eurorégion, Euromontana).
- III-14) Soutenir l'émergence de pratiques de coopération interentreprises telles que celles développées par les pôles territoriaux de coopération économiques et par les sociétés coopératives d'intérêt collectif

III-15) Prolonger les efforts de la Région en matière de promotion de l'ESS, mettre en place une capitalisation régionale des actions territoriales engagées par la Région et ses partenaires et favoriser un transfert d'expérience entre les territoires.

IV donner délégation à la Commission permanente pour préciser les modalités et les moyens de mise en œuvre de cette politique.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE

Annexe 6 : Liste de Monnaies Complémentaires (MC) en France

- Le Sol Violette à Toulouse
- Le Galléco à Rennes
- Le Eusko au Pays Basque
- Le Héol à Brest
- La Mesure à Romans
- Le Nanto à Nantes
- Le Sol Lotois dans le Lot
- La Sonnante en Hautes-Pyrénées
- Le Sol Olympe dans le Tarn-et-Garonne
- Le Sol Angélique à Niort
- Le Mipys en Midi-Pyrénées
- La Roue dans le Vaucluse
- Le Nostra à Salon
- La Cigalonde à La Londe des Maures
- La Pêche à Montreuil
- Etc.

Bibliographie



- Jean-Michel CORNU, 2010 « *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation* ». FIP Editions.
- Philippe DERRUDER, Avril 2012 « *Les Monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?* ».
- Marie FARE, Décembre 2011 : « *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires* », Thèse de doctorat.
- Wojtek KALINOWSKI, Novembre 2012 « *La pluralité monétaire dans la transition social-écologique* », n° 51 de Sol et Civilisation.
- Bernard LIETAER et Margrit KENNEDY, 2008 « *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable* ». Editions Charles Léopold MAYER.
- Gérard POUJADE, 2013 : « *une Monnaie régionale, une monnaie anti-crise* », Editions Privat.
- Jean-Michel SERVET, 2012 : « *Les monnaies du lien* », Presses universitaires de Lyon.
- Roger SUE, 2011 « *Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'Economie* », ISBN.
- Jean VIARD, 2011 « *Nouveau portrait de la France : les sociétés des modes de vie* » Editions de l'Aube.
- Magazine Altermondes n° 14, 2012, « *Monnaies, Indicateurs : et si on réinventait la richesse ?* ».
- Document My CO2, Février 2013 « *Définition d'un système d'échange complémentaire pour l'adoption de comportements éco-responsables* »

- Dossier documentaire du service documentation régionale PACA réalisé dans le cadre des Assises régionales de l'Economie de proximité du 10 septembre 2013.
- Actes du séminaire du 17/11/2009 organisé par la Région et la CRESS PACA, « L'Economie sociale et solidaire, une source pour d'autres indicateurs de richesses »

Remerciements



Le Rapporteur tient à remercier tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, que ce soit à l'occasion d'auditions ou dans le cadre d'entretiens spécifiques :

Erwan AUDOUIT, Responsable partenariats du Crédit coopératif à Paris

Philippe CHESNEAU, Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Délégué pour les affaires relevant du Développement de l'Economie responsable

Hervé DUBOIS, Directeur de la Banque WIR en Suisse

Marie FARE, Docteur en Economie à l'Université Lumière Lyon II et au Laboratoire Triangle

Anne LE TELLIER, Chargée de mission Economie sociale et solidaire au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Vivien LE TURCQ, Membre fondateur de la Roue, monnaie complémentaire du Vaucluse

Valentin LYANT, Chargé de mission au Service Energie, Climat, Air (Direction du Développement Soutenable et du Climat) – Conseil Régional PACA

Albert MAROUANI, Conseiller du CESER et Président honoraire de l'université Nice Sophia Antipolis

Jean-Louis PATENOTTE, Délégué régional et **Benoit HEITZ**, Responsable des prévisions économiques à la Société Générale

Hervé PILLARD, Avocat spécialiste des questions financières et monétaires

Jean-Paul PLA, Conseiller municipal de la Mairie de Toulouse

Jacques STERN, Directeur du Crédit Municipal de Nantes



Conseil Economique, Social et Environnemental régional
27, Place Jules Guesde – 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Télécopie : 04 91 57 53 63 – 04 91 57 50 67

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web : www.ceserpaca.fr

